

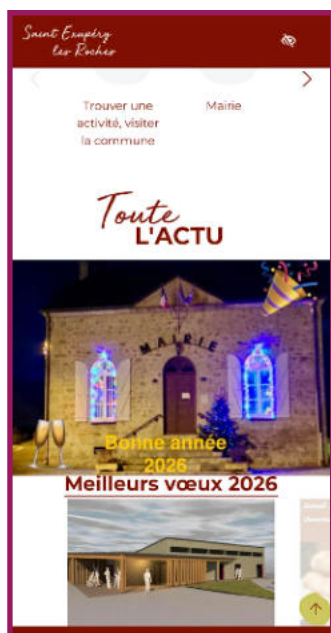


Saint-Exupéry les Roches



Bulletin Municipal n°31

Janvier 2026



Le site internet fonctionne:

Nous essayons de faire de notre mieux pour vous tenir informés des actualités communales: animations, travaux...

Vous pouvez vous connecter sur:

<https://saint-exupery-les-roches.fr>



Elections municipales

Les élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2026**.

Ce qui change: dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires.

Vous pouvez dès maintenant [vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales](#).

Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie**.

Préambule Commission Communication:

Toujours présent à nos côtés, Henri Beybot continue à suivre les événements: travaux, commémorations, festivités et à capturer de belles images de notre commune en toute saison, pour agrémenter le bulletin et le site internet.

Merci aussi à René Lataste qui nous aide à rédiger des articles avec la plume avérée du journaliste; cette année, il nous a retracé la journée des associations du 9 août 2025 .

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication: *Jean-Pierre BODEVEIX*

Tirages: *400 exemplaires*

Conception, réalisation et rédaction: Dominique Fiancette, Marie Annette Dubien, Pascale Bodart , Sylviane Teillot, François Rivassou, David Marleix,

Impression: *REPRO 19, 34 avenue Charles de Gaule – 19000 Tulle*

Siret 488 196 734 00013 Dépôt légal: janvier 2026

Le Mot du Maire



Chers amis,

Comme chaque année, mon équipe et moi-même allons vous présenter les événements de l'année écoulée.

L'événement incontournable est la réalisation de la salle polyvalente qui était le projet du mandat. Malgré un peu de retard elle est terminée et mise en service depuis le 18 janvier 2026.

Reste à faire quelques aménagements extérieurs qui n'ont pu être réalisés en raison de la météo.

Je ne peux que remercier l'architecte Sébastien Claveyrolat qui a répondu à la commande que nous lui avons soumise avec la participation des associations; ainsi que tous ses collaborateurs qui ont suivi et encadré les travaux. Sa mission était parallèlement accompagnée par Coraline Zocca, ingénieur, assistante à la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège. Je salue tout particulièrement le professionnalisme des entreprises qui ont été à notre écoute et nous ont donné entière satisfaction.

Nous espérons que la nouvelle salle répondra à vos attentes et sera un lieu de convivialité à partager entre amis, famille et manifestations.

Toutefois des règles ont été mises en place par la municipalité pour que chacun d'entre nous fasse preuve de civisme et de respect du bien public.

Dés 2026, il va falloir réaliser le projet de réseau de chauffage bois à proximité de la salle polyvalente qui alimentera cinq bâtiments communaux permettant de remplacer la chaudière à fioul de l'ancienne poste, le chauffage électrique des logements 3 rue du Stade, la chaudière à fioul de la maison proche de la salle polyvalente, la chaudière à gaz de la mairie et de chauffer la salle polyvalente. Ces systèmes de chaleur sont devenus obsolètes, énergivores et ne correspondent plus aux critères actuels.

Parmi les changements qui nous concernent, la compétence de l'eau et de l'assainissement a été transférée au syndicat de la Diège au 1er janvier 2026.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRE à l'échelle de Haute Corrèze Communauté, les communes ont réalisé un diagnostic complet de leurs installations de production et de distribution d'eau potable. A l'issue de l'étude menée dans le cadre du schéma directeur qui a démontré un vieillissement certain de nos installations, il apparaît difficile de continuer d'exploiter en régie le service et la distribution de l'eau dans de bonnes conditions. (vous trouverez les détails dans un article consacré au transfert).

Depuis de nombreuses années, à l'occasion des différents bulletins, nous vous parlons de la Saboterie Dalègre. Une avancée considérable a été réalisée grâce à la donation faite à la commune par l'indivision de la famille Dalègre, de l'ensemble des bâtiments de la saboterie (partie fabrication, finition et stockage). Ce changement nous permettra de bénéficier d'aides pour valoriser ce patrimoine.

Merci à la famille Dalègre d'avoir proposé de franchir le pas en se séparant d'un bien précieux, symbole de son histoire familiale étroitement liée à celle de Saint-Exupéry.

En 2026, un marché voirie sera programmé.

Comme chaque année, je remercie tous les bénévoles qui ont fait vivre notre commune malgré les travaux de la salle polyvalente, ils ont maintenu des animations et je souhaite que toutes les activités reprennent avec notre nouvelle salle.

En cette année d'élections municipales, je remercie toute mon équipe qui a toujours œuvré avec bon sens dans l'intérêt collectif pendant ce mandat, certains ont décidé de se retirer de la vie municipale, d'autres continuent à mes côtés avec de nouveaux colistiers.

Pour finir, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2026 à vous, à vos familles et à vos proches.

Jean-Pierre Bodeveix

Sommaire

Site internet	p 2
Elections municipales	p 2
Le mot du Maire	p 3
État civil	p 4
Numéros utiles	p 5
Tarifs 2025	p 5
Délibérations du conseil municipal	p 6 à 15
Travaux 2025, 2026	p 16
Travaux salle polyvalente	p17
Transfert de l'eau	p18, 19
Agenda 2026	p 20
Ralentisseurs Vitesse	p 20
Clément Monjanel champion du monde	p 21
Fête des associations	p 22, 23
Infos HCC	p 24, 25
Associations	
• Comité des fêtes	p 26, 27
• Club des Aînés	p 28, 29
• Club de pétanque	p 30,31
• Club foot	p 32
• Chasse communale	p 33
• Aéroclub	p 34
• Club gym	p 35
Manifestations	
Goûter des enfants	p 36
Mini-Salon du livre	p 37
Animation à la saboterie le 5 avril 2025	p 38
Cérémonies 8 mai, 11 novembre	p 39
œuvres des peintres	p 37
Hébergement	p 40, 41
Commerçants, artisans	p 42, 43

ETAT CIVIL 2025



Naissances

Naissances autorisées par les parents à être publiées dans le bulletin

- ☼ Le 19 février 2025, Lénie, Eugénie PARSOIRE, de Théo PARSOIRE et Julie, Hélène, Orfelina CELLE domiciliés, rue de la Résistance
- ☼ Le 20 mars 2025, Lény, Charlie HERVE, de Fabien, Jean, Robert HERVE et Leslie, Michèle RATURAT-PLAZA domiciliés au Morinage
- ☼ Le 14 octobre 2025, Intissar EL BERRI, de Chafik EL BERRI et de Marie-Emilie BOYER domiciliés, rue des Haras

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents

Mariages

À la mairie de Saint-Exupéry

- Le 2 août 2025, entre Stéphane, Laurent, Emile CARRERE, et Sandrine, Marie LORTIE domiciliés à Ussel
- Le 28 décembre 2025, entre Alain, Jacky, Simon CHANUT et Liliane, Marie, Jacqueline LE BON domiciliés à Pailleur

Félicitations et vœux de bonheur aux mariés

Décès et inhumations

- Le 2 janvier 2025, Nadine, Marcelle, Francine DALOUBEIX née COUDERT à l'âge de 90 ans domiciliée au Chazal
- Le 3 janvier 2025, Lucette, Marcelle, CAUX née DARROT à l'âge de 89 ans domiciliée au Vedeix
- Le 23 janvier 2025, Casimir MALECKI à l'âge de 90 ans à l'Ephad d'Ussel domicilié à Ussel
- Le 14 février 2025, Solange THEIL née VEYRIERAS à l'âge de 90 ans domiciliée à Ussel
- Le 6 mars 2025, André, Raymond CAUTY à l'âge de 89 ans domicilié aux Fougères
- Le 9 mars 2025, Céline, Odette, Marguerite ROCHE à l'âge de 98 ans à l'Ehpad d'Ussel domiciliée aux Bordes
- Le 5 avril 2025, Christelle BOIS à l'âge de 50 ans domiciliée au Chazal
- Le 8 avril 2025, Serge, Bernard GAUTIER à l'âge de 83 ans domicilié rue des Sabotiers
- Le 26 mai 2025, Marinette, Raymonde REBEYRE née FAURE à l'âge de 64 ans domiciliée rue du Méridien
- Le 13 juin 2025, Robert, Antoine TINLOT à l'âge de 77 ans à l'Ehpad de Neuvic
- Le 16 juin 2025, Danielle, Anne, Marguerite RIOUX née REBEYRE à l'âge de 86 ans domiciliée aux Fougères
- Le 11 juillet 2025, Tomas, Gustaaf, Andreas, Maria LEGRAND à l'âge de 61 ans domicilié à Diksmuide (Belgique); accident à l'Aérodrome
- Le 24 août 2025, Marie, Geneviève VOYER née LEVET à l'âge de 99 ans domiciliée à Pontcharra (Isère)
- Le 27 août 2025, Daniel BREDECHE à l'âge de 62 ans domicilié à Peyssoux
- Le 8 novembre 2025, Michel CHAZAL à l'âge de 71 ans domicilié à Charlus
- Le 25 novembre 2025, Eugénie DE ROO à l'âge de 102 ans domiciliée à Ussel

Condoléances aux familles

MAIRIE

2 rue Antoine de Saint-Exupéry

Tél: 05 55 72 81 59

Mail: mairie.stexuperylesroches@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 16h00 à 17h30

Mardi : 14h30 à 17h30

Mercredi : 14h30 à 17h30

Jeudi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 14h30 à 17h

Numéros Utiles

Pompiers: 18

SAMU: 15

Police: 17

Gendarmerie Ussel: 05 55 72 28 42

Enfants disparus: 11600

Enfants maltraités: 119

Violences conjugales: 3919

Point Poste « chez Xavier »

Restaurant « Mon Clocher » 05 55 72 37 33

Horaires agence postale:

Lundi : 9h à 11h30/14h30 à 17h30

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h à 11h30/14h30 à 17h30

Mercredi: 9h à 11h30

Samedi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30

Dimanche : 9h à 11h

LEVÉE DU COURRIER à 13H

SERVICE RELIGIEUX

Contactez le presbytère d'Ussel 05 55 72 11

Tarifs 2026

Tarifs de l'eau

- Prix au m3 : 1,35€
- Abonnement: 80€

Tarifs de l'assainissement

- Abonnement: 60 €
- Prix au m3 : 1,27 €

Location chapiteau: 75 €

Caution du chapiteau: 100 €

Salle du stade: 60 €

Caution: 100 €

Déballage sur la place: 25€

Salle polyvalente

- 150€ pour les habitants de la commune
- 300€ pour les gens extérieurs à la commune
- Forfait vaisselle: 50 €
- Gratuite pour les associations de la commune avec animations ouvertes au public
- 150€ pour les associations extérieures à la commune
- mise à disposition pour activités sportives hebdomadaires avec participation à l'année selon l'utilisation
- Gratuite pour réunions publiques
- Caution 1000€ pour les particuliers et associations
- Caution ménage 250 € pour les particuliers et associations
- Une participation aux charges sera demandée en fonction de la consommation énergétique

Tarifs concessions cimetière

- 9 m2 : 300€
- 7 m2 : 200€
- 3 m2 : 100€
- Colombarium: 500€

PRINCIPALES DELIBERATIONS 2025

5 février
2025

Revalorisation de la Saboterie Dalègre – 1^{ère} tranche, Demande d'Aide au titre de la D.E.T.R. – Demande d'Aide Départementale – Demande d'Aide Régionale

La première phase de revalorisation de la Saboterie Dalègre concerne la restauration et la pérennisation du bâtiment de l'atelier ainsi que l'aménagement extérieur et la scénographie du site pour l'accueil de public. Le coût total de l'opération (études et travaux) est estimé à 511 300,00 € HT soit 610 472,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le projet de revalorisation de la Saboterie Dalègre – 1^{ère} tranche, arrête le plan de financement de l'opération comme suit :



Aide Départementale	20,00 %	102 260,00 €
DETR	29,34 %	150 000,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	24,45 %	125 000,00 €
Fonds libres et/ou emprunt	26,21 %	134 040,00 €
TOTAL	100,00 %	511 300,00 €

sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Préfet de la Corrèze, Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Départemental,

désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Tarif du loyer dans le cadre de la signature d'un bail commercial boulangerie

6 mars
2025

Mr SCELLIER Maxime, boulanger souhaite ouvrir la boulangerie, il convient donc de fixer le tarif de location de la boulangerie et de signer un bail commercial



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 250,00 euros les trois premiers mois de location, puis à 400,00 euros les mois suivants

Un bail commercial doit être signé auprès de l'Etude de Maître VIGNAL-ALEXIS-VERGEADE, 10 Boulevard La Prade 19200 USSEL prévoyant un loyer mensuel, non soumis à la TVA et payable le 1^{er} de chaque mois.

La location portera sur le local commercial, le matériel appartenant à la Commune est mis à la disposition de l'exploitant ainsi que le local au-dessus de la boulangerie.

La Commune s'engage à effectuer des achats de matériels pour une valeur de 3 000,00 H.T. euros pour compléter le matériel déjà existant.

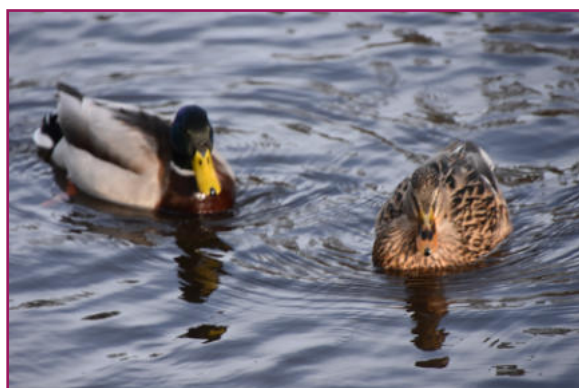
La commune conservera la prise en charge (réparation ou remplacement) du four, le preneur celle des éléments du matériel (chambre froide, chambre de pousse ou de fermentation et chambre de congélation) et des autres éléments frigorifiques (tour réfrigérée et vitrines réfrigérées). Le preneur assurera l'entretien annuel courant (ramonage du four et révision des groupes de froid).

Une caution de 3 000,00 euros sera versée lors de la signature du bail commercial.

Un état des lieux contradictoire a été fait en présence de Mr SCELLIER Maxime, Mr BODEVEIX Jean Pierre, Maire, le 25 mars 2025.

Les frais d'acte et l'état des lieux seront à la charge du preneur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs au Maire ou l'un de ses adjoints pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce bail commercial.



Mise en conformité juridique de la compétence optionnelle de l'éclairage public du Syndicat de la Diège: transfert du volet « Fonctionnement » pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public

Le Syndicat de la Diège dispose de la compétence optionnelle de l'éclairage public librement choisie par les adhérents, conformément aux articles 3.3, 5.2 et 5.3 de ses statuts ;

La Commune a transféré au Syndicat de la Diège en 2019 le volet « Investissement » de l'éclairage public dans le but de faciliter le pilotage administratif, technique et financier des opérations d'investissement ;

La maintenance de l'éclairage public sur la Commune est assurée par le Syndicat de la Diège dans le cadre d'une convention d'entretien; Le champ d'action du Syndicat est aujourd'hui limité puisqu'il agit comme un prestataire de services n'intervenant que sur demande des communes, ce qui l'empêche notamment d'agir sur le préventif et, finalement, ce fonctionnement ne lui permet pas de disposer des moyens suffisants pour maintenir sur le long terme une bonne qualité de service à ses communes ;

Un nouveau règlement d'exercice de la compétence de l'éclairage public a été acté par le Comité du Syndicat de la Diège le 4 février 2025

La principale nouveauté porte sur la mise en place d'une contribution forfaitaire annuelle pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public qui remplacera le système actuel de facturation à l'issue de chaque intervention.

Le calcul de cette contribution est basé sur le patrimoine d'éclairage public à entretenir sur la Commune (cf article 5.1.2 du règlement) ; La contribution prévisionnelle pour la Commune est estimée à **3 532 € par an**, en précisant qu'elle est calculée à partir des données extraites du SIG d'éclairage public le 26 novembre 2024, et que la contribution finale sera définitivement arrêtée à la vue des données qui seront extraites du SIG EP le 1er octobre 2025 ;

En contrepartie de cette contribution, le Syndicat s'engage à assurer la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public selon l'article 4 du règlement;

La contribution à l'entretien de l'éclairage public peut permettre à la Commune de préparer plus facilement son budget ;

L'outil juridique pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif consiste à transférer le volet « Fonctionnement » de l'éclairage public au Syndicat, ce qui viendrait compléter le transfert du volet « Investissement » opéré en 2019 ;

La Commune, au titre du pouvoir de police municipal du Maire, restera toujours décisionnaire quant aux lieux et aux horaires d'éclairage public sur le périmètre communal ; le Syndicat souhaite mettre en place ce nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le transfert au Syndicat de la Diège du volet « Fonctionnement » portant sur la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public au 1er janvier 2026, venant compléter le transfert du volet « Investissement » opéré en 2019, conformément au règlement d'exercice acté par le Comité syndical du Syndicat de la Diège le 4 février 2025;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération et, en particulier, de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre avec le Syndicat de la Diège.

Subvention mini salon du livre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 euros à l'Association Les Mini-salons du livre du Haut-Cantal pour l'organisation du mini-salon du livre qui aura lieu le 15 mars 2025 à Saint Exupéry les Roches.

**7 avril
2025**

Approbation des comptes de gestion 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du service de l'assainissement, du service de l'eau et de la commune de l'année 2024.

Vote des Budgets 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents, les Budgets de la commune, du service de l'assainissement et du service de l'eau pour l'année 2025.

Ces budgets s'équilibrent de la manière suivante :

Budget Commune : fonctionnement : 719 696,63 euros et investissements : 1 712 030,61 euros

Service de l'eau : fonctionnement : 97 823,81 euros et investissements : 164 095,40 euros

Budget Service de l'Assainissement : fonctionnement : 42 631,92 euros et investissements : 153 990,00 euros.

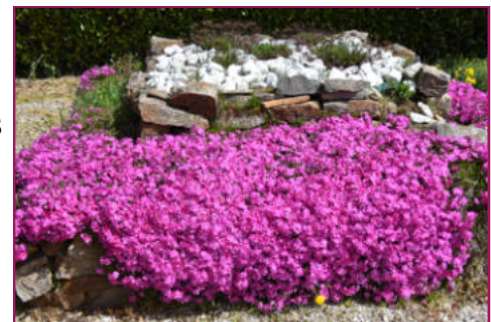
Vote des taxes directes locales année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter les taxes directes locales pour 2025 de la façon suivante :

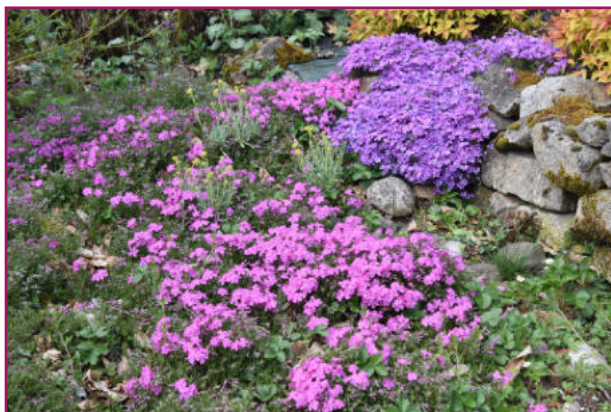
Taxe foncière (bâti) : 41,47 %

Taxe foncière (non bâti) : 78,14 %

Taxe d'habitation : 4,55 %



Demande de transfert à la commune de St Exupéry les Roches, de biens de section des habitants de la Ceppe, Loussine, le Chazal, la Bascoule, la Chassagne, Mornac, la Fage, la Lonjanie, Lognac, le Chassang, le Treich et le Martinet



La commune de St Exupéry les Roches possède un certain nombre de sections qui ont peu ou pas de revenu ;En vertu de l'article L 2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des biens et droits de la section est assurée par le Conseil Municipal et le Maire;

En application de l'article L 2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert à la commune de biens, droits et obligations d'une section est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du Conseil Municipal dans l'une des hypothèses suivantes :

Lorsque depuis trois années consécutives, les impôts ont été payés par le budget communal ou admis en non-valeur ;

Lorsque les électeurs n'ont pas demandé la création d'une commission syndicale alors que les conditions pour une telle création, telles qu'elles sont définies aux articles L.2411-3 et L2411-5 sont réunies ;

Lorsque moins de la moitié des électeurs a voté lors d'une consultation ;

Lorsqu'il n'existe plus de membres de la section de commune.

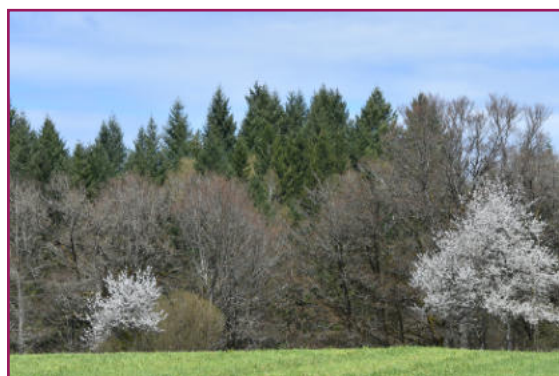
Les impôts dûs par les sections de la Ceppe, Loussine, le Chazal, la Bascoule, la Chassagne, Mornac, la Fage, la Lonjanie, Lognac, le Chassang, le Treich et le Martinet ont été admis en non-valeur depuis plus de 4 ans.

La commune doit entretenir ces biens, ce qui crée des dépenses alors que la section n'a pas de recettes.

Aussi le transfert de ces biens permettrait d'augmenter le patrimoine de la commune, de mieux mettre en valeur ces biens et de mieux les entretenir.

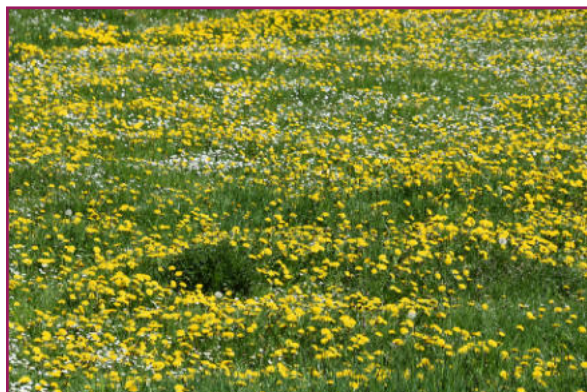
Dans la mesure où ces sections ne possèdent aucun revenu et n'ont pas de commission syndicale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la procédure de transfert des biens de ces sections pour :

- Section de la Ceppe et de Loussine surface totale de 1931m² qui est composée des parcelles ci-après: Section AM n° 079 d'une superficie de 1635 m², Section AM n° 084 d'une superficie de 296 m²
- Section du Chazal pour une surface totale de 3709 m² qui est composée des parcelles ci-après: Section AS n° 005 d'une superficie de 1350 m², Section AS n° 007 d'une superficie de 406 m², Section AS n° 024 d'une superficie de 208 m², Section AS n° 026 d'une superficie de 1745m²



n° 055 d'une superficie de 8820 m²

Monsieur le Maire précise que suite au transfert de ces parcelles dans le patrimoine de la commune, les sections de la Ceppe, de Loussine, le Chazal, la Bascoule, la Chassagne, Mornac, La Fage, La Lonjanie, de Lognac, du Chassang, du Treich et du Martinet disparaissent.



- Section de La Bascoule pour une surface totale de 1295 m² qui est composée des parcelles ci-après: Section AR n° 034 d'une superficie de 1295 m²,

- section de La Chassagne pour une surface totale de 3170 m² qui est composée des parcelles ci-après:Section AR n° 125 d'une superficie de 3170 m²

- Section de La Fage, La Lonjanie et du Chazal pour une surface totale de 2524 m² qui est composée des parcelles ci-après:Section AP n° 048 d'une superficie de 999 m²,Section Ar n° 182 d'une superficie de 1525 m²

- Section de Lognac, du Chassang, du Treich et du Martinet pour une surface totale de 12685 m² qui est composée des parcelles ci-après:Section BM n° 013 d'une superficie de 3865 m², Section BN



Aucune indemnisation des membres n'étant explicitement prévue, il n'est pas exclu que la commune soit amenée à indemniser des membres de la section dans des cas précisés à l'article L2411-11 du code précité (3ème alinéa).Devant cet état de fait et, considérant les dispositions de l'article L.2411-12-1, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au sous-préfet des biens susvisés dans le patrimoine de la commune

conformément de la commune conformément à la procédure prévue par l'article L.2411-12-1 susvisée.

Projet d'éclairage public- programme CREPUSCULE (Phase APD)

La Commune s'est engagée dans le programme de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public (CREPUSCULE) porté par le Syndicat de la Diège.

Ce programme fait l'objet d'un financement particulier et avantageux pour la Commune car il s'inscrit dans le contrat de sobriété énergétique dans l'éclairage public (2023-2025) signé le 09/06/23 entre le Département de la Corrèze et le Syndicat de la Diège.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet technique et financier (Phase APD) étudié et élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la Diège :

Montant estimé HT du projet 77 700,00 € HT

Participation prévisionnelle HT de la Commune,

Si celle-ci est versée en une fois 31 080,00 € HT

La Commune a la possibilité de régler sa participation dans le cadre d'une convention d'avance remboursable avec le Syndicat, lui permettant d'étaler les paiements sur 5 ou 10 ans.

Dans ce cas, la participation prévisionnelle de la Commune est pondérée, soit 34 965,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve le projet d'éclairage public et son plan de financement ; Décide de verser la participation au Syndicat en plusieurs fois, dans le cadre de l'avance remboursable sur 5 ans; Décide d'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet ;précise que la participation communale sera ajustée sur le montant des travaux réellement réalisés ;donne tous pouvoirs au maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la commune.



Procédure de protection autour du forage de la Vedrenne

Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée afin de préserver au mieux de point d'eau de toutes pollutions éventuelles.

Monsieur le Maire informe que suite à la création du forage, l'hydrogéologue agréé a émis un avis sanitaire favorable à l'exploitation du forage pour l'alimentation en eau potable de la Commune le 30 /11/2023.

Qu'une phase de consultation des services et d'information avec une réunion auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés en un lieu. Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique établi par le CPIE de la Corrèze relatif à la demande d'autorisation d'utilisation des eaux destinées à la consommation humaine au titre du code de la santé publique et de déclaration d'utilité publique définissant les mesures de protection à établir autour du forage de la Vedrenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Approuve les dossiers d'enquête publique établis par le CPIE de la Corrèze (Mission Protection des captages) relatif à la procédure de déclaration d'utilité publique autorisant la distribution d'eau destinée à la consommation humaine et l'instauration des périmètres de protection autour du forage de la Vedrenne situé sur la commune de St Exupéry Les Roches, Demande l'ouverture de l'enquête publique et l'enquête parcellaire, de mener à son terme l'ensemble de la procédure et d'appliquer les dispositions que seront établies dans le cadre de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, Donne tous pouvoir au Maire d' entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaire au déroulement de la procédure.

Mise à jour du tableau des emplois du 1er mai 2025

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1er février 2025.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

La création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.



Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er mai 2025 : Filière : Technique Cadre d'emploi : Agents de maîtrise territoriaux

Agent de maîtrise principal nouvel effectif 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget,

Chapitre 12 charge du personnel, article 6411 Personnel titulaire

Location maison située 4 rue de Haras

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

louer la maison située 4 rue des Haras à partir de 1er mai 2025, à Mr et Mme PASSANT Clément

faire payer un loyer de 460,00 euros à Mr et Mme PASSANT Clément (deux mois de loyer sont offerts en dédommagement

de petits travaux à effectuer sur le logement)

demande une caution égale à un mois de loyer, soit 460 euros,

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer le bail.

Subventions 2025

Après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer ses montants de subventions.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
SOCIETE DE CHASSE	350 €	ROCHER CLUB	600 €
LES AINES DU MERIDIEN	310 €	LA PETANQUE DES ROCHES	300 €
AMICALE DES MAQUIS	20 €	AERO CLUB USSEL	160 €
CLUB DE GYMNASTIQUE	100 €	USSEL ACCUEIL SOLIDARITE	100 €
COMICE CANTONAL	50 €	ASS. TREFLE POUR LA GENETIQUE	100 €
COMITE DEPTAL CANCER	100 €	CROIX ROUGE	50 €
COMITE DES FETES	800 €	RESTO DU COEUR	100 €
DON DU SANG	50 €	USEP	100 €
PUPILLES DE LA NATION	100 €		

Opération de sécurité routière : Mise en sécurité voirie +Signalisation sur diverses VC – Demande d'Aide départementale au titre de la sécurité routière

Au vu du montant prévisionnel, les travaux VOIRIE 2025 ont fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise FABRE TP, accepté pour un montant TOTAL DE TRAVAUX de **76 631.30 € HT**, détaillé comme suit :

TRAVAUX VOIRIE 2025 DEVIS FABRE TP	Coût prévisionnel Travaux € HT	Frais de mise à disposition SERVICE E C	Coût prévisionnel Opération € HT	TVA Sur Travaux 20%	Coût prévisionnel Opération € TTC
Mise en sécurité VC n°12(GE+BIC)	12 451,50	622,58	13 074,08	2 490,30	15 564,38
Mise en sécurité VC n°5(GE+BIC)	12 311,00	615,55	12 926,55	2 462,20	15 388,75
Reprofilage VC n°25(GE+BIC)	1 172,80	58,64	1 231,44	234,56	1 466,00
Reprofilage VC n°2(GE+BIC)	5 596,00	279,80	5 875,80	1 119,20	6 995,00
Renforcement de section VC n°24(GE+BIC)	1 805,00	90,25	1 895,25	361,00	2 256,25
Reprofilage VC n°6(GE+BIC)	6 396,00	319,80	6 715,80	1 279,20	7 995,00
Reprofilage VC n°11 et VC n°18(GE+BIC et GNT)	3 556,00	177,80	3 733,80	711,20	4 445,00
Reprofilage VC n°10 et VC n°8(Le Breuil-Pallier)(GE+BIC)	4 891,00	244,55	5 135,55	978,20	6 113,75
Reprofilage VC n°8(la Sibérie-Lognac)(GE+BIC)	1 160,00	58,00	1 218,00	232,00	1 450,00
Reprofilage CR n°33 et VC n°7(GE+BIC et GNT)	9 892,00	494,60	10 386,60	1 978,40	12 365,00
Mise en sécurité VC n°7(Entraigues-RD45)(GE+BIC)	4 438,00	221,90	4 659,90	887,60	5 547,50
Création voie d'accès logement communal (GNT)	610,00	30,50	640,50	122,00	762,50
Signalisation horizontale et verticale sur diverses VC	8 272,00	413,60	8 685,60	1 654,40	10 340,00
Fourniture, transport et mise en dépôt grave	2 320,00	116,00	2 436,00	464,00	2 900,00
Enrobé froid : Fourniture, transport et mise en dépôt	1 760,00	88,00	1 848,00	352,00	2 200,00
TOTAL	76 631,30	3 831,57	80 462,87	15 326,26	95 789,13
DONT TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE	33 034,50	1 651,73	34 686,23	6 606,90	41 293,13

Les travaux relatifs à la sécurité routière peuvent être subventionnés par le CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre de la SECURITE ROUTIERE (Recette provenant du produit des amendes de police) à hauteur de 35% du coût € HT du projet et dans la limite de 11 500.00 € de subvention par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal : Approuve la réalisation des travaux voirie 2025 dont les travaux de sécurité routière, Approuve la demande d'aide financière au titre des amendes de police concernant les travaux de sécurité routière,Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

COUT TOTAL OPERATION VOIRIE 2025 en € HT 80 462,87€ HT

AIDE DU CONSEIL PUBLIQUES SOLLICITEES	DEPENSES	TAUX	MONTANT SUBVENTION
- Département Dotation 2024	17 565€	40%	7 026,00€
- Département Dotation 2025	50 000 €	40%	20 000,00€
- Etat /CD19 Amendes de police 34 686,23€ plafonné à 32 857,14€		35%	11 500,00€
MONTANT TOTAL DES AIDES PUBLIQUES		47,88%	38 526,00€
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE		52,12%	41 936,87€



Sollicite l'attribution de l'aide accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental, à savoir **11 500.00€** au titre de la SECURITE ROUTIERE – Recettes provenant du produit des amendes de police – PROGRAMME 2025, Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Subventions exceptionnelles

Plusieurs demandes de subventions exceptionnelles ont été déposées, l'une pour le Rocher club (Club de Football) pour l'équipe féminine pour participer à leur qualification en 1ère division, l'autre par la Société de Chasse pour les travaux effectués par les adhérents sur le bâtiment de la chasse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide de verser :

- une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 euros au Rocher Club pour l'équipe féminine de football,
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 euros à la société de chasse, pour les travaux effectués par ses adhérents sur le bâtiment de la chasse.



Révision du zonage d'assainissement : Arrêté du plan de zonage assainissement et mise à d'enquête publique

L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales confie aux communes la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif, des zones relevant de l'assainissement non collectif, des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le traitement éventuel des eaux pluviales.

Cette délimitation des zones d'assainissement doit obligatoirement être soumise à enquête publique avant approbation conformément aux articles R.2224-7, 2224-8 et 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élaboration d'une carte de zonage délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles de l'assainissement non collectif permettra ainsi de mettre en œuvre une politique globale d'assainissement.

Les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités en matière de zonage ont pour objectif de remédier à l'inadaptation trop répandue des filières d'assainissement existantes au lieu où elles sont implantées.

Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents de planification et de réglementation urbaine (PLU, carte communale, ...) qui intègrent à la fois l'urbanisation actuelle et future.

Elle doit permettre également de s'assurer de la mise en place des outils d'épuration les mieux adaptés à la configuration locale et au milieu naturel considéré. Ces outils d'épuration doivent évidemment être conformes à la réglementation en vigueur mais également être conçus pour répondre à un investissement durable.

Le zonage d'assainissement pourra être révisé pour tenir compte des évolutions liées à l'urbanisation.

Sur la commune de Saint-Exupéry-les-Roches, un zonage d'assainissement était déjà existant et en application depuis 2004.

Le présent dossier, dressé parallèlement à l'étude diagnostique et au schéma directeur d'assainissement, est donc un dossier de révision du zonage d'assainissement de la commune pour l'adapter aux nouvelles exigences en terme d'assainissement.

Il s'attache donc directement à la délimitation des zones, sans reprendre la totalité des éléments démonstratifs et comparatifs précis de scénarios.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête le projet de zonage d'assainissement conformément au plan et au dossier joints à la présente délibération :

Assainissement collectif : le Bourg, le lotissement de la Vergne, la rue Antoine de Saint-Exupéry (en partie, le lotissement du Méridien, la rue des Roches, la rue des Sabotiers (en partie), le Maurinage (en partie),

Assainissement non collectif :

Le reste du territoire communal.

Décide de soumettre à enquête publique le zonage d'assainissement présentement arrêté. Autorise le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.



Demande d'achat d'un chemin communal par Gérard BRANDELY

Mr Gérard BRANDELY, exploitant agricole au Breuil sollicite l'achat du chemin communal situé au Chassang. Ce chemin jouxte sa parcelle BK 181, n'étant plus utilisé depuis des décennies et ne desservant seulement la parcelle BK 127 lui appartenant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

*Accepte cette demande.*Désigne Mr André CHOURY, comme commissaire enquêteur.*Désigne l'étude de Maître LEROUX-CHANOL, Notaire à 19200 Ussel, pour effectuer l'acte.*Désigne le géomètre Expert GEOVAL 63200 Riom.*Le prix du M2 est fixé à 0.30 centimes d'euros.*La totalité des frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire ou l'un de ses adjoints pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

**16 juin
2025**

Suppression du poste d'Adjoint Technique 7 heures par semaine

Depuis le 1er décembre 2024, l'Adjoint Technique chargé du nettoyage des bâtiments communaux a vu sa charge de travail diminuée, en raison des travaux de restauration et d'extension de la salle polyvalente de la commune et précise que cet agent ne travaille plus que 4 heures par semaine et qu'il faut supprimer le poste d'Adjoint Technique

à 7 heures par semaine.

Lors de sa réunion du 20 mai 2025, le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable pour cette suppression de poste à compter du 1er mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion, de supprimer le poste d'Adjoint Technique à 7 heures par semaine à compter 1er mai 2025.

Actualisation du plan de financement de l'opération de réhabilitation et extension de la salle polyvalente

Par délibération 2024/019 du 16 juillet 2024, le Conseil municipal a attribué les marchés de travaux afférents à la réhabilitation et à l'extension de la salle polyvalente.

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 1 056 184,73 € HT. Le montant global de l'opération est porté à 1 188 588,16 € HT avec les prestations intellectuelles, soit 1 419 375,13 € TTC.

L'opération est divisée en trois tranches subventionnables :

Tranche 1 « Réhabilitation » pour un montant total de dépenses de 378 890,89 € HT,

Tranche 1 bis « Réhabilitation – Travaux énergétiques » pour un montant total de dépenses de 369 543,51 € HT,

Tranche 2 « Extension » pour un montant total de dépenses de 440 153,76 € HT.

M. le Maire propose au conseil municipal d'actualiser le plan de financement de l'opération. En effet, les subventions du Conseil Départemental de la Corrèze et la subvention du FEDER PR 21-27 sont modifiées.

Le plan de financement global de l'opération en € HT est actualisé comme suit :

- Fonds Vert 4,21 % 50 000,00 €
- DETR 13,25 % 157 500,00 €
- CD 19 13,46 % 160 000,00 €
- FEDER 15,54 % 184 771,75 €
- Fonds propres et emprunt 53,54 % 636 316,41 €

Le plan de financement de la tranche 1 « Réhabilitation » en € HT est actualisé comme suit :

- Fonds Vert 6,68 % 25 312,23 €
- CD 19 21,11 % 80 000,00 €
- Fonds propres et emprunt 72,21 % 273 578,66 €

Le plan de financement de la tranche 1 bis « Réhabilitation – Travaux énergétiques » en € HT est actualisé comme suit :

- Fonds Vert 6,68 % 24 687,77 €
- CD 19 10,82 % 40 000,00 €
- FEDER PR 21-27 50,00 % 184 771,75 €
- Fonds propres et emprunt 32,50 % 120 083,99 €

Le plan de financement de la tranche 2 « Extension » en € HT est actualisé comme suit :

- DETR 35,78 % 157 500,00 €
- CD 19 9,09 % 40 000,00 €
- Fonds propres et emprunt 55,13 % 242 653,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal: arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération globale et les plans de financement prévisionnels des tranches comme présentés ci-avant, sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Europe au titre du FEDER PR 21-27, dans le cadre de l'AAP « Rénovation globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics », précise que les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget de la commune.

Location logement au-dessus de la mairie

Mme Emma HAMARD va occuper l'appartement au-dessus de la Mairie, situé 1 Rue des Sabotiers à la date du 1er août 2025.

Concernant le mois d'août 2025, le loyer sera réduit de moitié compte-tenu des travaux à réaliser dans l'appartement. Soit la somme de 175,54 euros.

Le montant du loyer à partir du 1er septembre 2025 s'élève à 351,08 euros.

Une caution sera demandée d'un montant de 351 euros.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer le bail.

Renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA et reconduction de la mission du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Dans le cadre de la démarche de conformité de la commune au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un contrat avait été conclu avec la société GAIA, et propose son renouvellement afin d'assurer la continuité du suivi des obligations légales en matière de protection des données personnelles.

Le Conseil municipal : 1. Approuve le renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA. Le contrat, visant à poursuivre la mise en conformité de la commune de Saint Exupéry Les Roches avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal. Ce contrat de type prestation de services, d'une durée de 5 ans renouvelable tacitement, prévoit un montant annuel de trois cent trente et un euros hors taxes. Le contrat comprend notamment la mise à jour des procédures de protection des données, la poursuite de la sensibilisation du personnel, ainsi que la supervision continue de la conformité.

2. Approuve la reconduction de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la reconduction de la société SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Saint Exupéry Les Roches. Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant désigné de la société GAIA, poursuivra sa mission d'information et de conseil auprès de la commune, de contrôle du respect du RGPD, et de coopération avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Loyer studio au-dessus du salon de coiffure

Mr Henri BEYBOT va occuper le studio au-dessus du salon de coiffure, situé au 6 Bis, Rue des Haras à la date du 1er octobre 2025.

Le montant du loyer s'élève à 280 euros. Une caution d'un montant de 280 euros sera demandée

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer le bail.

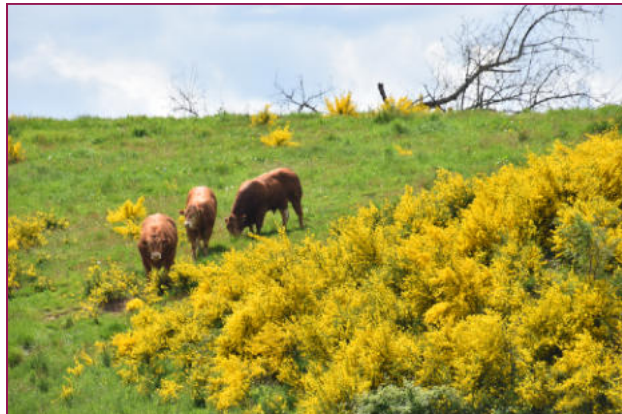


Déclassement du chemin rural au lieu-dit « Lachaud »

L'enquête publique avec Mr CHOURY a eu lieu. Le géomètre-expert, Vincent TREFOND (GEOVAL) a établi les documents d'arpentage transformés en désignation nouvelle comme suit: Section AH 88 contenance 79 centiares soit 79 m², Section AH 91 contenance 1 are 53 centiares soit 153 m², Section AH 95 contenance 53 centiares soit 53 m², Section AH 100 contenance 4 ares 78 centiares, Section AH107 contenance 8 ares 67 centiares soit 867 m², Section AH 109 contenance 34 ares 12 centiares soit 3412 m².

Les frais de commissaire enquêteur, de Géomètre ainsi que les honoraires du notaire seront entièrement à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : D'accepter cette proposition d'aliénation et acquisition moyennant un prix de 0.50 € le m², Donne tous pouvoirs au Maire ou ses Adjointes pour engager la procédure nécessaire. Désigne Monsieur CHOURY, commissaire enquêteur pour l'enquête publique nécessaire. Désigne GEOVAL, SARL de géomètres experts 3 Avenue Archon Despéruses 63200 RIOM pour effectuer les documents d'arpentage. Désigne l'étude Maître Sageaud Vincent, notaire à Lapeau (19) pour établir les actes.



Transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif au Syndicat de la Diège au 1er janvier 2026

Les statuts du Syndicat de la Diège, arrêtés par monsieur le préfet de la Corrèze le 19 décembre 2017, intègrent désormais les compétences optionnelles eau potable et assainissement collectif.

Le Syndicat de la Diège assure depuis le 1er janvier 2018, à la suite du redécoupage des intercommunalités: Le service public de l'eau potable sur 11 communes (Aix, Couffy sur Sarsonne, Courteix, Eygurande, Feyt, Lamazière Haute, Laroche près Feyt, Lignareix, Merlines, Monestier Merlines, St Pardoux le Neuf); Le service public de l'assainissement collectif sur 3 communes (Eygurande,, Merlines, Monestier Merlines).

La commune de ST-Rémy a également transféré plus récemment, le 1er janvier 2023, les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif au Syndicat.

Le Syndicat assure ces services publics selon le mode de gestion de la régie intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 20 décembre 2024 afin que le Syndicat étudie les possibilités de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

L'étude de faisabilité a été réalisée dans le schéma de transfert porté par Haute-Corrèze Communauté avec l'appui du bureau d'études KPMG et l'organisation de plusieurs réunions de travail : le 31 mars 2025 au Pôle Environnement de Haute-Corrèze Communauté, le 30 juin et le 3 juillet 2025 au Syndicat, avec une restitution de l'étude au conseil municipal de ST-Exupéry les Roches le 2 septembre 2025.

L'étude précise notamment les adaptations tarifaires à mettre en œuvre compte-tenu des disparités actuelles entre les deux collectivités :

Eau potable : harmonisation du tarif sur 2026 et 2027, avec un tarif harmonisé au 1er janvier 2028 ;

Assainissement collectif : harmonisation du tarif de 2026 à 2029, avec un tarif harmonisé au 1er janvier 2030 ;

A partir de cette étude, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acter le transfert de ces compétences au Syndicat au 1er janvier 2026, en rappelant le processus statutaire pour organiser ce transfert entre la Commune et le Syndicat :

La Commune doit tout d'abord formaliser la demande de transfert des compétences par délibération de son conseil municipal ;

Le Comité du Syndicat de la Diège délibère favorablement, ou non, sur la demande de transfert formulée par la Commune.

Monsieur le Maire précise que la commune de Bellechassagne envisage également de transférer la compétence de l'eau potable au Syndicat le 1er janvier 2026.

Considérant la pertinence d'un exercice mutualisé des compétences eau potable et assainissement collectif afin de garantir sur le long terme une bonne qualité de service aux usagers,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat de la Diège, syndicat à la carte, à compter du 1er janvier 2026 (00h00) ; APPROUVENT l'harmonisation des tarifs pour le financement de ces services publics telle que présentée ; SOLLICITE le Syndicat de la Diège afin qu'il accepte cette demande avant le 31 décembre 2025 ; DONNENT tous pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération et, en particulier, de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre avec le Syndicat de la Diège.

Orange : Redevance d'occupation du domaine public routier - année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12, VU le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment l'article L 47, VU le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public.

Considérant, que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement indiqué.

Considérant, que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré: accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier à savoir :

pour l'année 2025 :

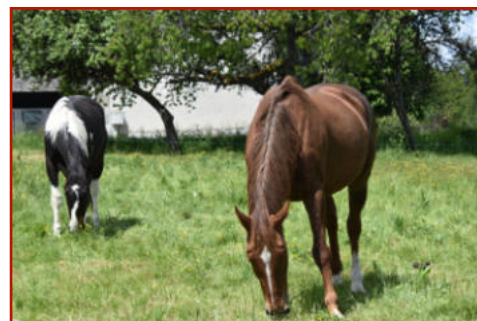
- artère aérienne : 26.13 Kms X 64,87 €/km = 1 695,05 €

- artère souterraine : 2.67 Kms X 48,65 €/km = 129,89 €

- emprise au sol : 0.5 m² X 32,44 €/m² = 16,22 €

Soit un total de 1 841,16 €

Inscrit cette recette au compte 7032. Et charge Monsieur le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.



14 Travaux logement 23 Rue Jean Ségurel

Des travaux sont nécessaires au logement qui a été libéré suite au départ de Mr CAUX Gilles.

Monsieur CHAZAL Anthony a établi 3 devis

- Un pour la salle de bain d'un montant de 5 544.47 euros
- Un pour l'isolation des murs intérieurs et plafond, d'un montant de 10 170 euros
- Un pour les travaux d'électricité, d'un montant de 4 495 euros

Le montant total s'élève à : 20 209.47 euros

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents acceptent de faire l'ensemble des travaux.



3 novembre
2025

Subventions complémentaires pour 2025

Deux demandes de subventions ont été déposées:

- une subvention d'un montant de 100,00 euros à la fondation du Patrimoine,
- une subvention d'un montant de 30,00 euros à l'association AILE.

Après délibération, Le Conseil municipal décide d'octroyer ces 2 subventions

Désignation d'un adjoint pour représenter la Commune

Suite à la convocation par le cabinet GEOVAL Géomètres-Experts concernant le bornage de la parcelle cadastrée AS n°14, parcelle attenante à une voie communale, il apparaît nécessaire de nommer un adjoint pour représenter la commune à la place du maire. Ce dernier est en effet concerné par ce bornage, ladite parcelle jouxtant sa propriété au lieu-dit Le Chazal. Mr BODEVEIX Jean-Pierre, Maire étant concerné par l'affaire, s'abstient de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mr RIVASSOU François 2ème adjoint pour représenter la commune.

11 novembre
2025

Commune de ST-EXUPERY-LES-ROCHES - Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif - Année 2026

Le Syndicat de la Diège a rencontré le conseil municipal de ST-EXUPERY-LES-ROCHES le 2 septembre 2025 afin d'identifier les enjeux du transfert des compétence «Eau» et «Assainissement collectif» au Syndicat à partir du 1er janvier 2026, notamment la tarification de ce service public

Compte-tenu de la différence actuelle de tarif entre les deux collectivités, il est possible de mettre en place un lissage afin d'avoir un prix harmonisé au 1er janvier 2028 en ce qui concerne l'eau et au 1er janvier 2030 en ce qui concerne l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'enclencher le processus de lissage à partir de 2026 en proposant ;

Le tarif du service public de l'eau comme suit :

Frais d'accès au réseau: **80,00 € HT**

A partir du 1^{er} m³ d'eau consommé : **1,35 € HT / m³**

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les Agences de l'Eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer ainsi que la TVA.

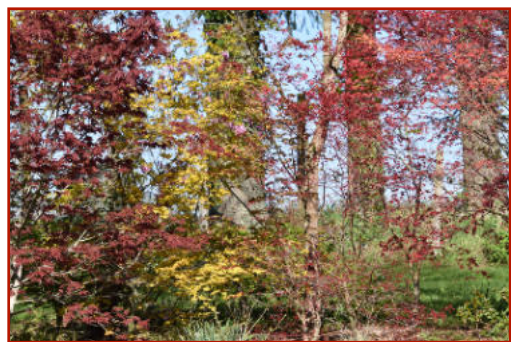
Le tarif du service public de l'assainissement collectif comme suit :

Forfait: **60 €**

A partir du 1^{er} m³ d'eau consommé: **1,57 €/m³**

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les Agences de l'Eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer, en précisant que le budget assainissement collectif du Syndicat n'est pas assujéti à la TVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, pour l'année 2026, comme définis ci-dessus.



Fourniture et pose du matériel destiné à la nouvelle salle polyvalente

L'entreprise USSEL FROID E.I. (Patrick MAVIER) nous a fait parvenir un devis pour la fourniture et la pose du matériel destiné à la cuisine de la salle polyvalente. Ce devis s'élève 15 500€ HT, soit 18 600€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce devis

10 décembre
2025

TARIFS 2026 mentionnés page Tarifs communaux p 5

Révision des loyers communaux

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, prévoit une révision des loyers et redevances pratiqués pour les logements faisant l'objet d'une convention avec aide personnalisée au logement (APL)

La variation applicable au 1er janvier 2026 sur la base de l'IRL du 2ème trimestre 2025 est de 1,04 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'application de cette révision.

Participation financière au service du portage des repas pour les personnes âgées

A compter du 1er janvier 2026, le service du portage des repas aux personnes âgées sera effectué par le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande et les tarifs de ce service vont augmenter.

Les nouveaux tarifs appliqués:

- Coût unitaire d'un repas (midi ou soir) : 14,60 € TTC.
- Coût unitaire d'un repas (midi + potage (ou entrée)) : 15,26 € TTC.
- Coût unitaire d'une prestation complète (midi + soir complet) : 21,73 € TTC.
- Pour les textures modifiées (haché fin), un supplément de 0,22 € TTC par repas sera appliqué.
- Pour les petits pains/tronçons de baguette, un supplément de 0,61 € TTC par petit pain sera appliqué.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

Participer financièrement à hauteur de **2,50 euros par jour et par personne** bénéficiant de ce service.

Prévoir cette dépense au budget 2026.



Révision du zonage d'assainissement : Arrêté du plan de zonage et mise à enquête publique

L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales confie aux communes la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif, des zones relevant de l'assainissement non collectif, des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le traitement éventuel des eaux pluviales.

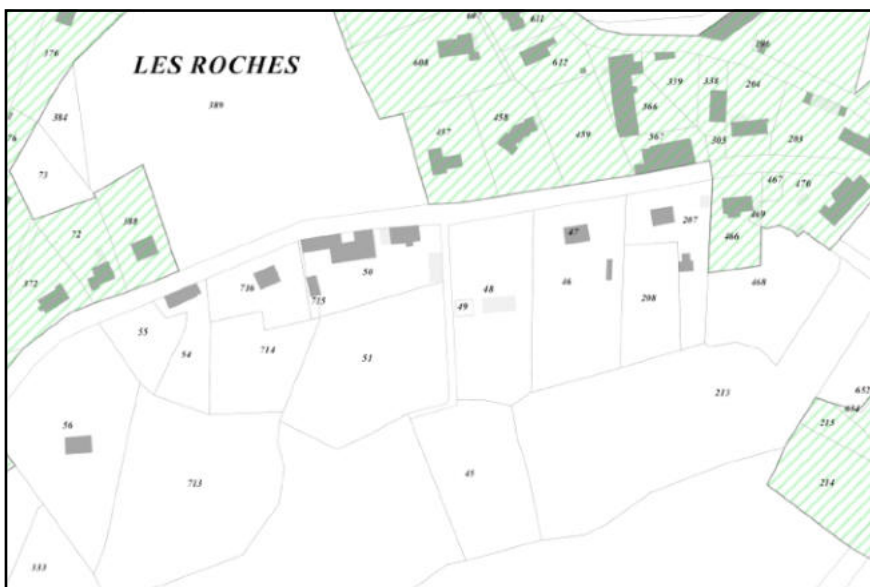
Cette délimitation des zones d'assainissement doit obligatoirement être soumise à enquête publique avant approbation. Le zonage d'assainissement pourra être révisé pour tenir compte des évolutions liées à l'urbanisation.

Sur la commune de Saint-Exupéry-les-Roches, un zonage d'assainissement était déjà existant et en application depuis 2004.

Un dossier de révision du zonage d'assainissement de la commune pour l'adapter aux nouvelles exigences en terme d'assainissement a été dressé parallèlement à l'étude diagnostique et au schéma directeur d'assainissement.

Vu le rapport d'enquête publique qui s'est déroulée du 20 août 2025 au 22 septembre 2025 sur la commune de SAINT EXUPERY LES ROCHES et pour laquelle le commissaire enquêteur émet un avis favorable en date du 17 octobre 2025,

Vu les observations de 4 administrés portées sur le registre d'enquête témoignant de leur préférence à conserver leur installation d'assainissement non collectif plutôt que d'envisager une extension des réseaux de collecte qui se traduirait par des contraintes de raccordement au réseau de collecte des eaux usées, la commune décide de modifier le zonage des parcelles, après enquête publique, d'assainissement collectif en assainissement non collectif.



Extrait du zonage d'assainissement collectif / non collectif, après enquête publique à l'issue de la délibération du **10 décembre 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête le projet de zonage d'assainissement conformément au plan joint à la présente délibération :

● **Assainissement collectif :**

Le Bourg suivant la zone délimitée en hachure verte.

● **Assainissement non collectif :**

Le reste du territoire communal.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

Informe que le zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public en mairie de SAINT EXUPERY LES ROCHES ;

Autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.



TRAVAUX 2025



Bâtiments communaux:

- **Salle polyvalente** : rénovation et agrandissement pour une réception des travaux au 16/01/2026
- **Mairie**: Changement de 2 portes à la mairie et de 2 fenêtres dans l'appartement au dessus de la mairie par Mr François Vulliez
- **Appartement rue des Haras**: fin des travaux par l'employé communal

Forage:

Enquête publique concernant le périmètre de protection

Assainissement:

2ème phase du schéma directeur de la commune avec enquête publique

Voirie:

En 2025 le programme voirie a été allégé en raison des frais engagés à la salle polyvalente, cependant ont été réalisés :

- réparation des chaussées par application de « point-à-temps » pour maintenir les routes en état.
- marquages au sol et pose de panneaux de signalisation manquants.

Chicanes:

Essai en 2025, transformé en 2026

TRAVAUX 2026

Bâtiments communaux:

- **Salle polyvalente** : Aménagement des espaces extérieurs et de la place
- **Réseau de chaleur pour chauffage pour 5 bâtiments centre bourg**: ancienne poste, maison 3 rue du Stade, salle polyvalente, maison attenante et mairie
- **Appartement 23 rue Jean Ségurel**: travaux intérieurs, isolation, électricité, plomberie, peinture par Mr Antony Chazal

SABOTERIE:

Donation à la commune de l'ensemble des bâtiments de la saboterie par la famille Dalègre qui permettra de faire avancer le projet

Salle polyvalente, ouverture début 2026

17

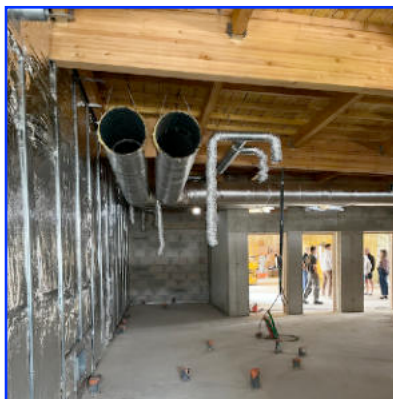
2025 a été la période de construction, semaine après semaine, les habitants ont suivi l'avancée des travaux. Nous retraçons ici quelques grandes étapes du chantier.



Construction de la partie extension, entreprise Breuil



Menuiserie extérieure, menuiserie intérieure, charpente, couverture entreprise Gouny



Réseau chauffage entreprise Magrit



Plâtrerie, plaquisterie peinture entreprise Viallant Loge



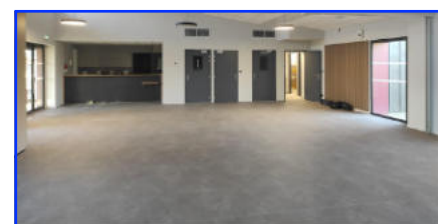
Carrelage, faïence, entreprise Veyron



Electricité, panneaux photovoltaïques, entreprise Faurie



Menuiseries extérieures, serrurerie entreprise BRL



Sol souples, entreprise Pastisol

Capacité de la salle: 213 personnes, surface de la salle: 193m², surface de l'extension 125m²

L'espace intérieur a été profondément modifié : agrandissement de la salle, isolation, sécurité, accessibilité, rangement. La partie cuisine a été modifiée pour être plus fonctionnelle. L'entrée ne sera plus sur le côté mais au centre de la place.

Les matériaux extérieurs sont innovants. Pas de crépi mais de larges panneaux compacts imputrescibles, du zinc pour la couverture et habillage de certaines parois, du bois pour les parties abritées, de la production d'énergie avec des panneaux photovoltaïques et un rappel des roches avec un mur en pierres de pays à l'entrée.

Le montant total des travaux est de 1.190.000 euros HT, financés par des subventions du Département (160.000 €), de l'État via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 157.500 € et FEDER(Europe) à hauteur de 131.000 €, le Fonds Vert pour 50.000 €. Le reste, soit 691 500€ HT, sera financé par un prêt de 500.000€ accordé à la commune et de l'autofinancement.



Schéma directeur de l'eau

Une étude ayant 4 objectifs principaux a été diligentée en vue d'établir un diagnostic des installations de distribution d'eau potable sur le territoire de Haute Corrèze Communauté et un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Etablir un état des lieux précis de l'état du système et une analyse de la gestion du service
- Améliorer la sectorisation existante via la pose de nouveaux compteurs
- Réaliser une campagne de mesure de débit/pression afin de caler un modèle hydraulique
- Rédiger un schéma directeur au travers d'une programmation de travaux.

L'étude se déroule en 4 phases.

Au cours des dernières années il est apparu nécessaire d'améliorer la cartographie et d'installer des compteurs d'antennes supplémentaires. Des travaux ont été réalisés en ce sens.

Le rapport de la 3ème phase : « établissement du programme opérationnel et schéma directeur » prévoit un programme de travaux de plus grande ampleur sur 2 périodes :

Travaux de priorité 1 sur la période 2025-2040

Travaux de priorité 2 sur la période 2040-2055

Les montants ds travaux prévus à l'issue de la phase 3 sont les suivants :

TRAVAUX	Montant HT (hors subvention)	Montant HT (subventions déduites)
Priorité 1 (2025-2040)	1 200 500 €	880 520 €
Priorité 2 (2040-2055)	5 523 950 €	4 513 900 €
TOTAL (2025-2055)	6 724 450 €	5 394 420 €

Transfert de compétences

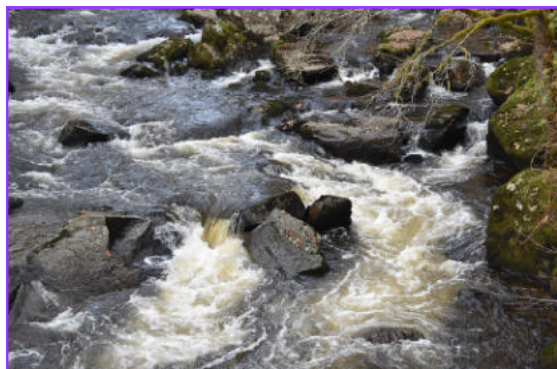
Depuis 2015 et la loi NOTRE et jusqu'en 2022 différentes lois prévoyaient de rendre obligatoire la prise des compétences Eau et Assainissement par les communautés de communes au 1er Janvier 2026.

Dans ce cadre, et afin d'anticiper l'échéance du 01/01/2026, le Conseil Municipal de St Exupéry a délibéré des 2024 pour se rapprocher du Syndicat de la Diège et étudier le transfert de compétences.

Suite à une intervention du premier ministre en octobre 2024, un texte a été adopté par le Sénat le 11/04/2025 prévoyant la suppression du caractère obligatoire du transfert aux communautés de communes.

Le schéma directeur en cours faisant ressortir la nécessité de travaux importants dans les années à venir et les études en cours pour la commune de St Exupéry ayant été menées à bien, après différentes réunions de travail, la décision de transfert a été maintenue et adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 23/09/2025.

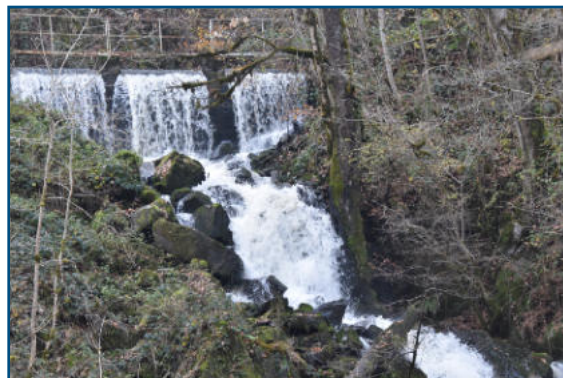
Pour notre commune, le transfert des compétences eau et assainissement est donc effectif au 01/01/2026.



Qu'est ce qui va changer pour les habitants de Saint-Exupéry ?

La Mairie ne sera plus votre interlocuteur pour tout problème concernant le réseau d'eau et d'assainissement. Vous pourrez contacter le Syndicat de la Diège selon les modalités figurant ci-dessous.

- * **Un numéro d'astreinte** est mis en place pour les urgences techniques
- * **Le relevé des compteurs** sera effectué par les agents du Syndicat de la Diège entre Juillet et septembre



1ère facturation en JUIN	2ème facturation Octobre/Novembre
50 % abonnement eau + assainissement 40 % de la consommation de l'année précédente	50 % abonnement eau + assainissement Ajustement de la consommation réelle suivant le relevé

➔ **Concernant la facturation :**

➔ **Concernant le paiement :** vous aurez la possibilité de demander la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance.

➔ **Concernant les tarifs :** compte tenu de la différence de tarif entre les 2 collectivités un lissage des tarifs est prévu afin d'avoir un prix harmonisé au 01/01/2028 pour l'eau et au 01/01/2030 pour

Tarifs Eau		Tarif Assainissement	
Accès réseau	80 € HT	Forfait abonnement	60 €
Prix du m3	1,35 € HT	Prix du m3	1,27 € HT

Vous pouvez contacter le Syndicat de la Diège :



**Syndicat
de la Diège**

•Par téléphone : 05.55.46.00.90

•Par courrier ou en vous rendant physiquement à l'adresse suivante : 2 avenue de Beauregard – BP84 19203 USSEL CEDEX

•Par mail: secretariat-eau@la-diege.fr

•Via le site internet du Syndicat de la Diège : www.la-diege.fr

onglet « Accès usager eau » en créant votre espace abonné à partir des identifiants mentionnés sur votre prochaine facture. En créant un compte abonné vous pourrez ainsi accéder à vos factures, suivre vos consommations, communiquer le relevé de votre compteur...

Horaires d'ouverture du Syndicat de la Diège :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Un service d'astreinte est à la disposition de l'utilisateur pour répondre aux urgences techniques (7j/7 et 24h/24) : **06.84.18.13.37**

Nous vous rappelons que tout problème survenant après compteur, c'est-à-dire sur le réseau privé, est de la responsabilité de l'utilisateur. Les agents du Syndicat de la Diège n'ont pas pour mission d'intervenir sur les installations privées.



AGENDA 2026

L'agenda 2026 a été difficile à établir en raison du décalage des assemblées générales de certaines associations qui attendaient la fin des travaux de la salle polyvalente, il sera certainement modifié en cours d'année, vous serez informés par les journaux, le site internet et les réseaux sociaux

25 janvier

Goûter des enfants,
séance cinéma puis Galette
à la salle polyvalente

en mars

Concours de belote par
Lous Esclos à la salle
polyvalente

1er février

Repas des aînés à la salle
polyvalente

24 et 25 mai

« 12h » de pétanque
à Saint-Exupéry

7 février

Concours de belote à 20h
par le Rocher Club à la
salle polyvalente

en juin

Randonnée gourmande
Lous Esclos

en septembre

Fête patronale

Et si on roulait un peu moins vite



Par mesure de sécurité, des chicanes provisoires ont été installées rue Antoine de Saint-Exupéry et rue du Stade.

Le but est de ralentir les personnes ne respectant pas les limitations de vitesse.

Les endroits où les chicanes sont installées doivent respecter des règles de circulation et de distances par rapport aux habitations.

Cet aménagement n'est pas parfait, mais il porte quand même ses fruits; dans les mois à venir, ces ralentisseurs vont être pérennisés et construits définitivement pour limiter les vitesses excessives.



Et de deux ! Cette année encore, Clément Monjanel, notre jeune Saint-Spiérois, a décroché une nouvelle médaille d'or aux championnats du monde de canoë-kayak de descente, la deuxième en deux ans. Toujours à bord de son canoë biplace avec son coéquipier Corentin Combe, Clément continue de briller sur le toit du monde pour notre plus grand plaisir !

« On a réussi quelque chose qui nous paraissait impossible ! Mais maintenant ça va être difficile de faire mieux, on est au max ! » Cette « chose », comme l'appelle Clément Monjanel, c'est toutes les victoires remportées sur les compétitions internationales de canoë de descente cette année à bord de son canoë biplace (WinerPro fabriqué en France).

Il faut dire que l'année 2025 commençait bien pour les deux sportifs licenciés du Haute-Corrèze Kayak Club. Rentrés de Chine où ils participaient à une course internationale en fin d'année dernière, Clément et Corentin sont vite repartis à l'entraînement pour « prouver » que ce qu'ils avaient réalisé en 2024 n'était pas le hasard.



Quelques semaines plus tard, nos deux Corrèziens parviennent à se sélectionner pour l'équipe de France et représenter à nouveau notre pays dans le monde entier. Une fierté pour cet habitant originaire du petit village de La Bascoule.

Médaille d'or aux championnats d'Europe sur les eaux alpines d'Italie et Coupe du monde en poche, les athlètes avaient rendez-vous avec leur destin, en République Tchèque, à Ceske Budejovice précisément, en septembre dernier. Leur but : se hisser à la première place de ces championnats du monde.

Au terme d'une finale intense, le duo réussit donc l'exploit et décroche à nouveau cette médaille d'or sur la course sprint. « On savait ce qu'on devait faire, on s'était entraînés toute la semaine sur ce bassin », confie Clément qui fait la fierté de François et Nathalie, ses parents, mais aussi d'Elise, sa sœur, et de son frère Sylvain.

Mais pour parvenir à un tel niveau, nos deux champions ont besoin de soutien, notamment financier(*), dans ce sport qui n'est pas olympique et donc très peu connu du grand public. « Les aides s'amenuisent et c'est compliqué d'aller trouver des sponsors pour une discipline si peu mise en avant », analyse le Saint-Spiérois qui entend bien repartir à « l'attaque » pour une nouvelle année et, pourquoi pas, réaliser un triplé en décrochant une troisième médaille d'or. C'est en tout cas tout ce qu'on lui souhaite !

(*) Les Corrèziens sont toujours à la recherche de sponsoring ou de mécénat (via l'association du Haute-Corrèze Kayak Club basée à Ussel : clement.monjanel@gmail.com).





Fête des associations,

Plein succès pour une première sous
La journée de rencontres, le samedi 9
municipalité a attiré beaucoup de monde.
activité. Découverte pour les uns,
été mis en valeur avec la traditionnelle
fois découverte du clocher de l'église.
Tout au long de la journée, jeux, sports
« cochon à la broche » et le soir repas



Les vététistes de Haute-Corrèze VTT
découvrent notre patrimoine



La Roche d'escalade à St Exupéry



Plus d'une flèche à leur arc



Jeunes talents dont Louis Rebière
pour une des animations musicales



La présence appréciée d'Olivier
Roy artiste peintre et conteur

Bravo aux bénévoles pour leur engagement, municipalité

une première réussie

un soleil de plomb.

août organisée par les associations avec la
Chaque association a fait découvrir son
redécouverte pour les autres, le patrimoine a
visite de la saboterie et pour la première

gratuits, marché des producteurs et midi
avec musique.



Déjeuner sur l'herbe à l'ombre



L'aventure pour les enfants ne manquait pas d'air



Séance de Gym ouverte à tous



Pilote en herbe sur simulateur de vol



Roule ma boule

et associations vous remercient d'être venus nombreux



Bon pied, bon oeil et belle rando

Tri et compostage : des ajustements pour plus d'efficacité

Haute-Corrèze Communauté fait évoluer son système de collecte des déchets pour améliorer l'efficacité du tri et maîtriser les coûts. Les cages métalliques des déchèteries laissent place à davantage de colonnes de tri, tandis que six composteurs collectifs permettent déjà de réduire les ordures ménagères.

Suppression des cages métalliques dans les déchèteries

Les cages métalliques destinées à recevoir vos sacs jaunes ont été progressivement supprimées dans les déchèteries de Haute-Corrèze Communauté. Cette évolution améliore l'efficacité du service tout en maîtrisant les coûts. Ces cages laissaient échapper les petits emballages et nécessitaient deux tournées distinctes avec des véhicules spécifiques, générant des dépenses supplémentaires. Pour maintenir un service de qualité, le nombre de colonnes de tri a été augmenté sur l'ensemble du territoire.

Déposez uniquement vos emballages en vrac dans les colonnes, sans sac. Le centre de tri ne peut plus traiter les déchets conditionnés. Les colonnes disposent de trappes larges facilitant le dépôt tout en évitant les dépôts non autorisés.

Sur notre territoire, cette solution s'avère plus adaptée et économe que l'installation de bacs individuels devant chaque domicile. Votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères finance la collecte des ordures, le fonctionnement des déchèteries et le tri. Ces actions visent à maintenir la qualité du service en limitant l'augmentation de la taxe malgré la hausse des coûts de traitement.



Composteurs partagés : triez vos biodéchets

Ces composteurs collectifs de grande capacité comprennent trois bacs : un bac d'apport pour déposer vos biodéchets, un bac contenant la matière sèche nécessaire à la transformation, et un bac de maturation.

Les habitants qui participent sont régulièrement invités aux opérations de retournement du compost. Le compost mûr est ensuite redistribué aux contributeurs, et l'excédent sert à l'entretien des espaces verts communaux.

Depuis janvier 2024, six composteurs partagés ont été installés à Meymac, St-Pantaléon-de-Lapleau, Peyrelevade, St-Merd-les-Oussines et deux à Neuvic. Ils ont permis de détourner 4,90 tonnes de biodéchets des ordures ménagères. **En 2026, de nouveaux composteurs seront installés sur le territoire.**

Vous souhaitez qu'un composteur partagé soit installé dans votre quartier ?

Contactez la cellule zéro déchets :
ambassadeur@hautecorrezecommunauté.fr
 ou par téléphone au 07 63 04 38 59.





Un soutien gratuit et confidentiel pour les victimes de violences

Depuis 2010, l'association **Uss'ELLES** accompagne gratuitement les femmes victimes de violences conjugales en Haute-Corrèze.

Chaque année, sept bénévoles d'Uss'ELLES viennent en aide à une vingtaine de femmes confrontées à des violences conjugales : agressions verbales, psychologiques, économiques, physiques ou sexuelles. L'association offre une permanence téléphonique, des entretiens individuels sur rendez-vous à Ussel et un accompagnement dans les démarches administratives, juridiques et sociales. Tous les services sont gratuits, confidentiels et anonymes.

Uss'ELLES collabore avec les partenaires départementaux et sensibilise le public lors des journées du 8 mars et du 25 novembre. Elle intervient aussi dans les lycées et auprès de populations réfugiées.

Les chiffres sont alarmants : **en 2024, 137 femmes ont été tuées par leur conjoint en France**. Les signalements ont doublé en cinq ans et touchent de plus en plus de jeunes femmes.

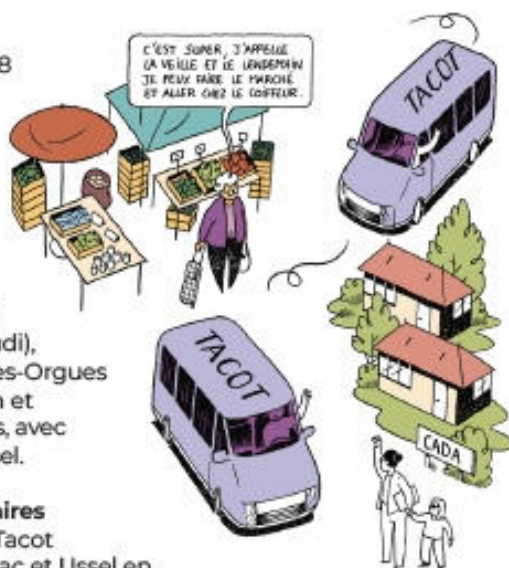
Tél. : 06 78 18 46 72
Mail : usselles19@gmail.com
En cas d'urgence, faites le 3919
(gratuit, 24h/24) ou appelez le 17.

Top départ du Tacot !

Dès le 1^{er} mars 2026, facilitez vos déplacements en Haute-Corrèze avec le Tacot, un transport à la demande accessible à tous pour 1 € par trajet.

Comment ça marche ?

Réservez votre trajet par téléphone au 06 64 13 82 68 la veille avant 17 h (ou le vendredi pour le lundi). Le Tacot vient vous chercher à domicile et vous conduit vers la ville centre de votre secteur : La Courtine (lundi), Sornac et Peyrelevade (mardi), Neuvic (mercredi), Eygurande et Merlines (jeudi), Meymac (vendredi), Bort-les-Orgues (samedi). Un trajet le matin et un l'après-midi sont prévus, avec possibilité de rejoindre Ussel.



Correspondances ferroviaires

Les lundis et vendredis, le Tacot dessert les gares de Meymac et Ussel en correspondance avec les trains vers Limoges, Clermont-Ferrand et Brive.

Tarif et règlement

Offre de lancement : 1 € par trajet durant 6 mois (2 € l'aller-retour). Paiement en espèces directement au conducteur.

À savoir

Service ouvert à tous (hors trajets scolaires et domicile-travail réguliers). Les moins de 14 ans doivent être accompagnés. Véhicules accessibles PMR sur demande. Petits animaux acceptés. Véhicules à faibles émissions et écoconduite garantie.

Inscriptions et informations :

06 64 13 82 68 ou tacot@hautecorrezecommunaute.fr
Règlement complet sur www.hautecorrezecommunaute.fr

RETROUVEZ-NOUS

ET SUIVEZ NOS ACTUALITÉS

sur Intramuros



Haute-Corrèze communauté



Agenda, informations pratiques, actualités...
soyez au courant en instantané !

Application mobile disponible sur iOS et Android.
Site web : <https://www.intramuros.org/>

Comité des fêtes de Saint-Exupéry

2025: Tous unis pour animer notre bourg !!!

Durant cette année, les travaux de la salle n'ont pas reculés et le comité des fêtes non plus !



Au contraire une idée est née : celle de rassembler sur une journée toutes les associations de la commune et de faire découvrir aux habitants et visiteurs un panel d'activités aussi dynamiques que culturels. C'est donc le samedi 9 août que tout le monde a mis la main à la patte et que chaque association a su trouver sa place et proposer une bien belle journée estivale.

Nous pouvions retrouver un mur d'escalade, un stand de

tir à l'arc, un concours de pétanque, un stand de tir aux but, des visites de l'église et de la saboterie, un simulateur de vol et enfin un marché animé de producteurs et d'artisans. Une journée sous le soleil qui a encore une fois démontré que le milieu associatif est bien présent et assure un certain dynamisme sur notre commune.



Pour cette année, nous avons choisi de nous consacrer et de nous investir sur la journée du samedi 9 août et ceci sans regret car nous avons pu trouver un soutien et une très bonne entente avec les autres associations de la commune. Merci encore à la municipalité pour son soutien actif dans l'organisation de cette journée.



C'est ainsi que nous avons fait un bond jusqu'en septembre pour notre fête patronale qui s'est tenue le 20 et le 21 septembre.

Au programme, le concours de pétanque annuel a été maintenu et une retraite aux flambeaux a illuminé les ruelles de Saint Exupéry ce qui a donné le sourire aux enfants mais aussi un peu de nostalgie chez les plus grands:)

Malheureusement, le temps n'étant pas clément le programme du dimanche n'a pas pu être maintenu et seuls les manèges ont pu rester ouverts.



Comme chaque année, les petits diabolins se sont retrouvés le vendredi 31 octobre pour célébrer Halloween comme il se doit et faire trembler les habitants de Saint Exupéry, Ces derniers se sont alors montrés très organisés se divisant en deux groupes pour récolter le maximum de bonbons !!! Merci aux habitants pour leur générosité et pour avoir joué le jeu !!!

Enfin le dernier rendez-vous de cette année fut le marché de Noël du vendredi 12 décembre. Avec une très belle affluence, les odeurs de vin chaud et de marrons cuits ont ravi les visiteurs. Avec près de 28 exposants présents, que se soient des artisans, des créateurs ou encore des producteurs locaux, tous ont donné le maximum pour que l'ambiance de Noël s'installe sur notre jolie bourg tout illuminé. Pour clôturer ce si beau moment, un lâcher de lanterne a eu lieu pour nous faire rappeler encore une fois la magie et la douceur de Noël. Tout ceci accompagné par Alphonso et son orgue de Barbarie.

Pour clôturer cette année, le comité des fêtes tenait à remercier l'ensemble des visiteurs venus sur les manifestations, en espérant proposer un programme plus riche et plus conséquent l'année prochaine, une fois les travaux de la salle des fêtes finis



L'assemblée générale du comité devrait se dérouler courant janvier, le moment parfait pour venir intégrer l'association du comité des fêtes !!!



« LOUS ESCLOS »

En 2025, le remplacement de l'ancienne salle polyvalente par une toute neuve a conduit l'association des aînés à ralentir ses activités, cependant l'association LOUS ESCLOS a proposé à ses 94 adhérents les activités de belote, tarot, marche détente ou soutenue, peinture, chorale, travaux manuels, scrabble ainsi que deux voyages. Pour financer ses activités, l'association a organisé un loto et une marche gourmande.

Voici en images un petit résumé des activités fin 2024 et 2025

✱ Assemblée générale le 23 novembre 2024 à la salle polyvalente de St Bonnet.



✱ Le loto de printemps le 9 mars 2025.



✱ Rando gourmande le 25 mai au jardin d'Arsac

✳ Voyage à Rocamadour le 3 juin avec visite guidée du sanctuaire.



✳ Voyage à Limoges le 2 septembre, visite guidée du musée du four des Casseaux, de l'aquarium ainsi que de la vieille ville.

L'assemblée générale pour l'année 2026 a eu lieu à Saint Exupéry dans la nouvelle salle polyvalente le 18 janvier 2026 à 10h, elle a été comme à l'habitude suivie d'un repas.

Les personnes désirant faire partie de l'association peuvent s'inscrire en envoyant leurs coordonnées : Nom, Prénom, adresse, téléphone et adresse Mail à un des membres du bureau :

M Tessont Didier 2 la Maurianjoue
19200 ST Exupéry ou Mme Juillard
Jeannine 2 rue du Méridien 19200 ST
Exupéry, ainsi que la cotisation de
17€ pour l'année en chèque à l'ordre
de Lous Esclos.

Les membres du bureau pour 2026 sont :

Président Mr TESSONT Didier,
Secrétaire Mme JUILLARD Jeannine,
Vice Secrétaire Mme FIANCETTE Dominique ,
Trésorière Mme TEILLEUX Luce,
Vice Trésoriers Mr BRAZ Roger, Mr MAHET Jean-Claude

Parmi les nouveautés 2026, est prévue la création d'un site « Lous Esclos » en cours d'année et l'actualisation de la page Facebook

Pétanque des Roches

Compte rendu de l'assemblée Générale du 07/11/2025 à 18h30

Le président, Eric TROUCHE, ouvre la séance à 18h30 au boulodrome d'Ussel, en adressant ses remerciements aux membres de l'association présents, venus nombreux, ainsi qu'aux nouveaux arrivants, sans oublier les bénévoles et les sponsors.

Il remercie Mr le MAIRE Mr Jean Pierre BODEVEIX, absent mais représenté par plusieurs membres du conseil, qui représentent la commune ce jour-là.

Présents : E Trouche, C Roche, G Engeammes, V Vinas, M Simon, A Montlouis, G Brandely, Jerome Cauquot, C De Lorenzi, M Engeammes, F Jullien, Y Maison, R Neuville, Ch Noël, G Planard, B Theil, CH Thuillier, JP Loge, V Veyrieras J Coste, N Mournetas, E Darnajou, A Zlotos, C Menardi, T Parsoire, S Dupuy, M et Mme Chassing et de nombreux bénévoles. Grosse affluence pour cette assemblée générale 2025.



Notre Assemblée Générale

Bilan moral :

L'année 2025, aura été une année riche en émotions, en résultats et idéale pour la pratique de notre sport malgré des championnats très souvent marqués par le temps froid et pluvieux.

Le club a enregistré une augmentation de ses licenciés, passant de 60 à 72 licenciés en 2025. Nous étions donc le deuxième club en nombre de licenciés sur le département de la Corrèze. Les effectifs sont composés de 12 Femmes et 60 Hommes répartis en 37 séniors et 35 vétérans.

La Pétanque des Roches a eu la possibilité d'organiser ses 3 journées principales, pour sa survie, qui sont :

- La journée Pot au Feu des 12H vétérans organisée le 6/02/2025 au Boulodrome Henri Verdier
- Les 12H de St EX « Challenge René LOMBARTEIX » qui ont eu lieu à PONTY le Lundi de Pentecôte 09/06/2025 car la salle des fêtes de la commune était en travaux cette année.
- Le concours d'hiver qui a eu lieu le 27/12/2024 au Boulodrome d'Ussel avec 24 doublettes.

PETIT RAPPEL

Concernant le suivi de la vie de notre club, la présence de notre site internet créé pour le club, par notre trésorier GILLES ENGEAMMES que je tiens à féliciter et remercier pour sa mise à jour, aussi bien pour les résultats, que pour les photos, aidé par sa femme Mireille. www.petanquedesroches.fr

Sachez qu'il s'occupe aussi du site du Boulodrome Henri Verdier sur: www.boulodromehautecorreze.fr

Une page FACEBOOK permet au club de communiquer depuis début Novembre 2023 : [Pétanque des Roches](#)

CHAMPIONNATS	INSCRITS SECTEUR	INSCRITS SAINT EX	QUALIFIES	Classement lors des Phases Finales
Tir de Précision	62	3	x	Christophe Roche, Joel Coste et Arnaud Zlotos
Tête à Tête	131	16	3	Christophe Roche et Vincent Vinas perdent en barrage Sebastien MALPELAS perd en 1/4
Doublette	76	8	1	Karim et Stéphane perdent en Barrage
Triplette	44	6	1	Sébastien Malpelas, Eric Trouche et Joel Coste perdent en 1/4 de finale contre les champions
Tête à Tête Féminin	88	3	x	
Doublette Féminin	62	2	x	
Triplette Féminin	56	1	x	
Doublette Mixte	65	8	1	Typhanie Boissel et Vincent Vinas perdent en barrages à St Privat
Triplette Mixte	37	5	1	Martine Simon, Franck Jullien et Joel Coste perdent en 1/4 de finale
Triplette Promotion	55	10	1	Jean-Pierre Loge, Denis Regaudie et Karim Benadjemia perdent en 1/8 de finale
Doublette Provençal	101	1	1	Arnaud Zlotos et Joel Coste perdent en 1/4 de finale
Triplette Provençal	57	1	1	Julien Louradour, Joel Coste Eric Trouche
Doublette Vétérans (Honorifique)	61	4	1	Yves Maison et Eric Trouche perdent en 1/8 de finale
Doublette Promotion (Honorifique)	76	11	3	Stéphane Dupuy et Vincent Vinas perdent en 1/8 Sébastien Malpelas et Laurent Bourzeix perdent en ¼ Arnaud Zlotos et Christophe Roche perdent en FINALE.

CONCERNANT LES RESULTATS SPORTIFS CETTE ANNEE 2025

EN COUPE DE FRANCE : 1 équipe engagée qui a perdu au 2eme tour face à Ponty le 25 Avril 2025

Au 1er Tour gagné face à Malemort le 15 Mars.

EN COUPE DE LA CORREZE : 1 équipe engagée qui a perdu au 1er Tour (défaite face au PCC à Ponty)

Au 1er Tour, le club est tombé face à une belle équipe du PCC.

EN CHAMPIONNATS DES CLUBS (CDC)

1 EQUIPE 1 en 1ère SERIE : 5 RENCONTRES Cap : ROCHE Christophe: 2 VICTOIRES, 1 NUL, 2 PERDUS

L'EQUIPE VA SE MAINTENIR EN 1ère SERIE en finissant 3ème sur 6

1 EQUIPE 2 en 2ème SERIE : 5 RENCONTRES Cap : TROUCHE Eric :3 VICTOIRES, 1 NUL, 1 PERDU

L'EQUIPE VA SE MAINTENIR EN 2e SERIE en finissant 2ème sur 6

1 EQUIPE 3 EN 3ème SERIE : 5 RENCONTRES Cap : ENGEAMMES Gilles: 2 VICTOIRES, 3 PERDUS

L'EQUIPE VA SE MAINTENIR EN 3EME SERIE en finissant 5ème sur 6

1 EQUIPE 4 EN 4ème SERIE : 5 RENCONTRES Cap : LOGE J-Pierre: 1 VICTOIRE, 4 PERDUS

L'EQUIPE VA DESCENDRE EN 5e SERIE

1 EQUIPE 5 EN 5ème SERIE : 4 RENCONTRES Cap : MALPELAS Gaston: 2 NULS, 2 PERDUS

L'EQUIPE a joué avec des nouveaux joueurs et des anciens du club

EN CDC VETERANS

1 EQUIPE 1 EN 1e SERIE 1 VICTOIRE, 1 NUL, 3 PERDUS.

1 EQUIPE 2 EN 2e SERIE 1 VICTOIRE, 4 PERDUS.



Nos vice-champions (Doublette promotion)

CONCERNANT 2025

Pour la première fois du club, nous avons eu un grand nombre d'arrivants portant l'effectif à 72 licenciés ce qui a nécessité pas mal de démarches administratives. Les licenciés ont joué le jeu et la commune au travers du club a bénéficié de plus de visibilité.

L'ambition pour ce club est de garder cet esprit familial, où tout le monde se connaît et peut jouer ensemble, tout en essayant de faire des résultats, accompagnés de petits casse-croûtes. 2025 aura été une année très réussie en termes de performances sportives, la meilleure jusque alors. 2026 on aimerait poursuivre cette ascension et qualifier plus souvent des équipes en championnat notamment. On notera le fait que le Président d'Association a souligné sa volonté d'une implication plus importante de l'ensemble des licenciés du club sur la partie bénévolat (notamment pour ce qui concerne les animations du club).

Concernant le prix des licences 2026 il augmente par rapport à l'an dernier suite à une décision du Comité de la Corrèze, (soit 55€ la licence senior masculine, 30€ la licence senior féminine).

La carte pour le Boulodrome étant passée à 25€ depuis 2023, le club prendra 10€ à sa charge, par joueur licencié à la Pétanque des Roches.

Pour terminer les questions diverses posées, il a été vu avec les représentants de la commune de ST EXUPERY LES ROCHES, pour les nouveaux terrains devant la grande salle polyvalente. Le gros évènement annuel est indispensable à la survie du club et nécessite aussi d'avoir des terrains de pétanque dans le bourg.

Pour 2026, on envisage aussi de recevoir un Championnat de la Corrèze sur la commune.

Suite à quoi, le bureau a été réélu. Il souhaitait poursuivre, tout en ayant un peu plus d'appui de la part de tous les licenciés du club. Nous remercions fortement Alain MONTLOUIS qui passe le témoin à Théo Parsoire au bureau.

Fin de l'assemblée vers 20h30, suivi d'un petit apéro dinatoire et de quelques parties de pétanque dans le boulodrome dans la bonne ambiance.

Le Président,
Eric TROUCHE

Composition du Bureau 2026

Président d'honneur: Jean-Pierre BODEVEIX

Président: Eric TROUCHE

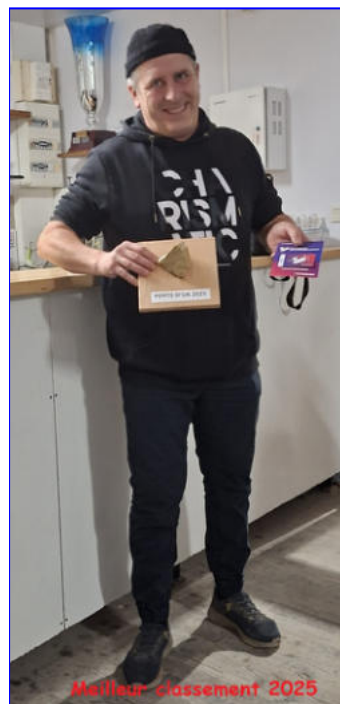
Vice-président: Christophe ROCHE

Trésorier: Gilles ENGEAMMES

Secrétaire: Vincent VINAS

Trésorier adjoint: Théo PARSOIRE

Secrétaire adjointe: Martine SIMON



Meilleur classement 2025

Bonjour à tous,



Une petite rétrospective de l'année 2024/2025.

Ce fut une période animée par les équipes avec beaucoup de succès.

L'équipe Sénior nous a apporté des résultats satisfaisants et une grande partie des matchs gagnés. La 5ème place en fin de saison était amplement méritée grâce à la Ténacité

et qualité de l'équipe emmenée par Olivier Jamet, sa résilience et sa présence indéfectible ainsi que son implication ont aussi contribué au succès. Il faut souligner sa qualité d'entraîneur.



Les féminines ne sont pas en reste; la plupart des matchs ont été couronnés de succès. Depuis qu'elles nous ont fait la joie d'accéder à la finale du Trophée féminin. Beaucoup de réussites que ces dames et demoiselles ont bien mérité.

Tout leur talent et engouement étaient présents tout au long de l'année. Il faut dire que l'encadrement, Daniel et André ont contribué au succès; deux entraîneurs très professionnels et très présents.

Nous tenons à remercier tous les sponsors qui permettent au club de continuer à avancer; ainsi que la mairie, Mr le Maire,

François Rivassou et Mr Monjanel toujours là pour nous aider.

Merci à Mr le Maire et à Daniel Dumas pour leurs participations financières conséquentes lors du Trophée féminin.



Merci à Intermarché par le biais de son directeur et à Emmanuel Gathier par le biais de son entreprise : Ils ont payé un jeu de maillots à l'équipe Sénior et à l'équipe féminines.

Nous remercions les personnes qui ont pris part à nos manifestations, ce qui est très important pour la pérennité du club.

Des départs dans le club, Olivier et Stéphane, merci pour les années passées au service du club: deux personnes impliquées et sérieuses.

Merci aux dirigeants, à notre trésorière Audrey et à notre secrétaire Thierry sans qui rien ne serait possible.



Je tiens à féliciter les joueuses et joueurs pour leur présence et leur implication.

Nous saluons le retour de notre dirigeant Bernard Limbertie apprécié de tous.

Nous sommes heureux de compter parmi nous un nouvel entraîneur: Jacques Brandely qui a bien voulu s'impliquer dans le club.

Merci à tous les supporters qui suivent assidûment les équipes merci pour leur persévérance.



Composition du Bureau:

Président d'honneur: Jean-Pierre BODEVEIX:

Présidente: Cécile PINGAUD

Vice Président: André BABUT

Secrétaire: Thierry POIGNET

Secrétaire adjointe: Manon BREUIL

Trésorière : Mme Audrey MANUBY

Trésorière adjointe: Mme Cindy PERET

Entraîneurs:

Jacques BRANDELY pour les séniors aidé de Stéphane MOREAU et Olivier JAMET

Daniel DUMAS pour les filles avec la participation d'André BABUT

Société Communale des Chasseurs de Saint-Exupéry

Notre société de Chasse compte 38 chasseurs pour la saison 2025/2026. Deux nouveaux sociétaires ont été agréés par l'Assemblée Générale.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze a attribué le même nombre de colliers chevreuils (45) que pour la saison précédente et 27 pour les cerfs Elaphe.

Tableau de chasse saison 2024/25 : 26 Cerfs Elaphe (plus de 1000 prélevés en Corrèze), 34 Chevreuils (9000 prélevés en Corrèze), 22 Sangliers (5500 prélevés en Corrèze) et 10 Renards.

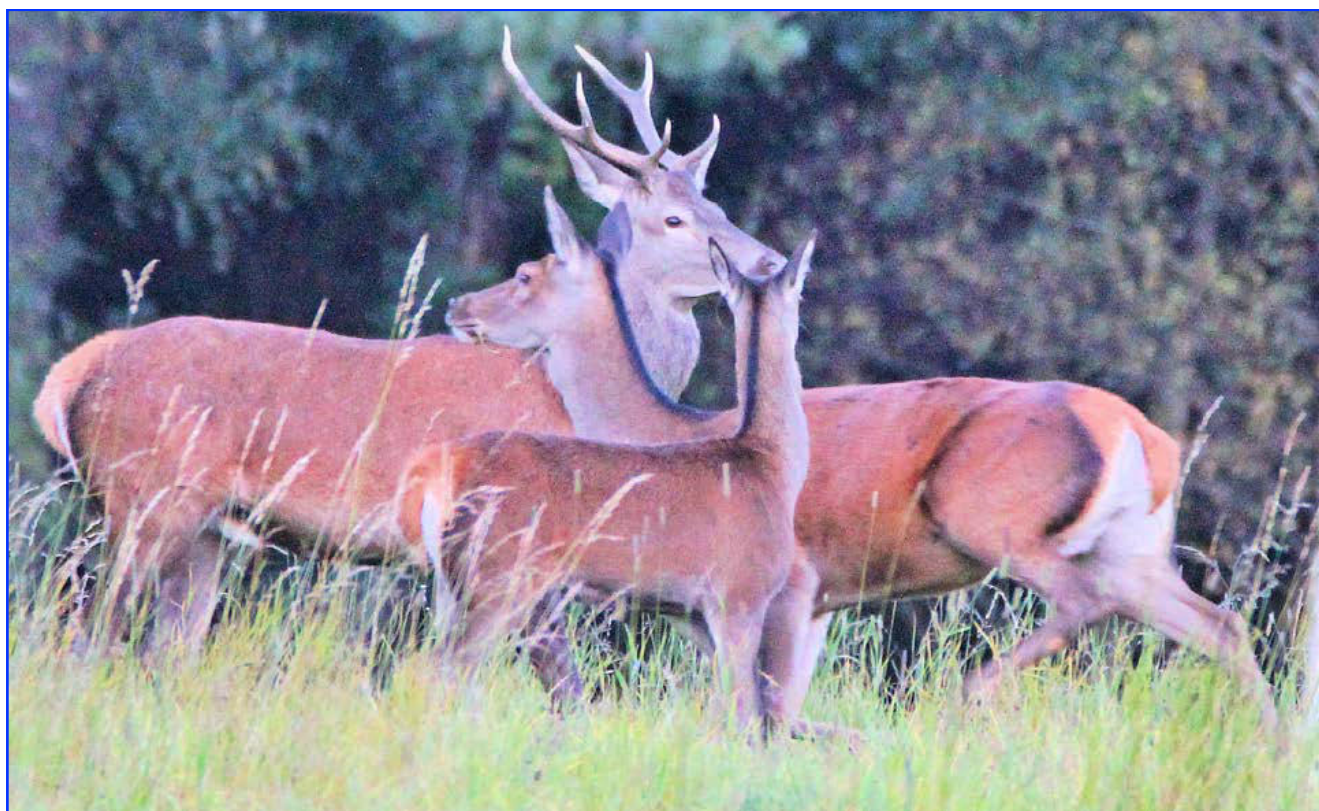
Nous n'avons pas rempli notre quota attribué pour la saison passée.

Dans le cadre des efforts à réaliser sur la sécurité, notre société a investi sur des chaises d'affûts (miradors) ceci permettant une meilleure visibilité.

Nous remercions la municipalité pour l'octroi d'une subvention annuelle de 350 € qui nous permet de pallier en partie à notre manque de recettes ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 euros, pour les travaux effectués par ses adhérents sur le bâtiment de la chasse.

Le prix des cartes pour la saison 25/26 reste inchangé et a été fixé à :

- 110€ pour les sociétaires
- 10€ la carte journalière par invité
- 200€ la carte étranger



Suite à l'Assemblée Générale du 03 Aout 2025 - Composition du Bureau

BODEVEIX Jean-Pierre - Président d'honneur

MAFFRAND Alain - Président

MALAQUIS Mickael Vice-président

CRETON-BODART Pascale - Trésorière

CHABRERIE Bruno - Trésorier adjoint

ENGEAMMES Gilles - Secrétaire

CAUTY Didier - Secrétaire adjoint



L'année 2025 se termine avec son lot de souvenirs et d'émotions sur notre beau terrain .

Les belles journées furent comme toujours des occasions immanquables de faire de belles découvertes et de nouvelles rencontres . Avions et ULM continuent de partager l'espace aérien si appréciable du Massif Central que ce soit pour les baptêmes, l'instruction ou les sympathiques virées entre copains et copines . L'ULM Ikarus C-42 acheté l'année dernière a fait des adeptes aux sein du club et a cumulé cette année 210 heures de vol soit quasiment autant que notre bon vieux Cessna 172 connu dans le ciel ussellois depuis bientôt 50 ans .

Je tiens à apporter un hommage à l'un de nos membres et amis, Tomas, qui a tragiquement perdu la vie lors d'un accident à bord de son avion cet été. Nous gardons en mémoire sa bonne humeur et son enthousiasme dans sa passion du vol.

Le week-end porte-ouverte s'est tenu cette année au mois de Juillet au lieu du mois de Juin . Le but étant d'offrir un moment de partage et de fête avec les habitués de cet événement mais aussi

avec les touristes estivaux curieux de pouvoir admirer la région depuis les airs . Certains finissent même par y revenir passer les vacances régulièrement comme Yvon, venant de Bretagne chaque année avec son épouse pour profiter des beaux jours avec son Morane-Saulnier Rallye et participant activement à la vie du club . Il va sans dire qu'il ne manque pas de nous accompagner lors de nos virées aériennes comme sur la photo ci-contre (le Rallye à droite et le Cessna 172 à gauche sur le tarmac d'Aurillac)

De par sa position centrale dans le pays, la possibilité de s'y ravitailler et son cadre magnifique, de nombreux pilotes choisissent Ussel-Thalamy pour y faire une halte, dont certains venant parfois de loin ! Je vous parle d'avions venant d'Allemagne, d'Espagne, de Pologne, ... Il faut alors pratiquer un peu la langue de Shakespeare dans ces moments mais la passion étant universelle, cela reste toujours de chouettes échanges très amicaux !



Au-delà de l'aviation de plaisance, la plate-forme démontre toujours son utilité pour l'aviation professionnelle . Un article a d'ailleurs été publié à ce sujet dans le journal La Montagne du 3 Novembre, mettant en valeur nos activités et l'aspect pratique du terrain en tant qu'outil de développement . Cet automne l'armée a encore pu profiter de notre hospitalité pour mettre en place les nombreux exercices militaires .

Nous allons donc attaquer l'année 2026 toujours impatients d'accueillir les visiteurs curieux et les aviateurs de passage pour partager un moment convivial qui leur fera dire « Je reviendrai à Ussel-Thalamy »

BOGAERTS Robin

Association de Gymnastique volontaire de la Dozanne et des Roches

A fond la forme !



Durant les vacances d'été, nous avons enfilé la tenue de sport pour participer à la journée festive organisée par le conseil municipal de St Exupéry. Même les spectateurs ont pu nous rejoindre pour partager ce moment convivial.



En septembre, nous avons repris les séances de gymnastique avec autant de dynamisme et toujours sous l'oeil attentif de notre charmante animatrice Christine.

L'effectif reste constant avec une trentaine de sportives.

Les exercices sont variés tout en utilisant bâtons, ballons, élastiques, chaises, poids... Tous ces programmes sont accompagnés de travail de coordination, d'équilibre et d'étirements.

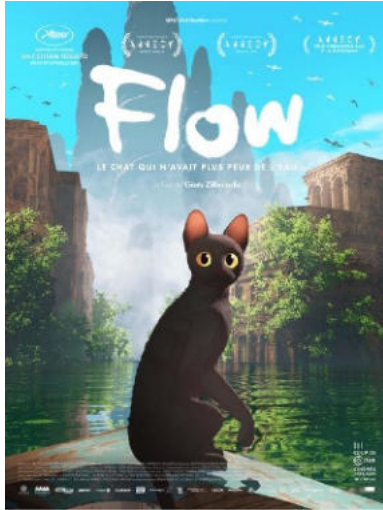


Les séances d'une heure débutent le lundi à 18h30. Il n'y a pas de gymnastique pendant les vacances scolaires.

Composition du bureau :

Présidente : Christine MONCOURRIER
Trésorière : Marie-Hélène MAYEN
Secrétaire : Annie BOURDOUX

Gôûter des enfants



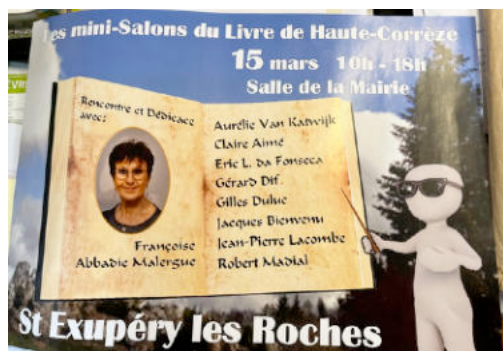
En raison des travaux à la salle polyvalente, le goûter de Noël a été remplacé par un après-midi convivial.

Le 26 janvier 2025, une quarantaine de petits et grands ont rejoint « Le Carnot » pour une séance de cinéma « Flow, le Chat qui n'avait plus peur de l'eau »

Un chat se réveille dans un univers envahi par l'eau où toute vie humaine semble avoir disparu. Il trouve refuge sur un bateau avec un groupe d'autres animaux. Mais s'entendre avec eux s'avère un défi encore plus grand que de surmonter sa peur de l'eau ! Tous devront désormais apprendre à surmonter leurs différences et à s'adapter au nouveau monde qui s'impose à eux. L'après-midi s'est poursuivi par un bon goûter au MacDO



Encore une première en 2025,



Le 15 mars 2025, l'association « Les mini-salons du livre du Haut Cantal » s'est installée dans la salle du conseil municipal de Saint-Exupéry.

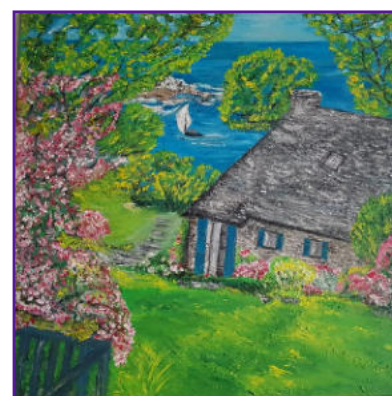
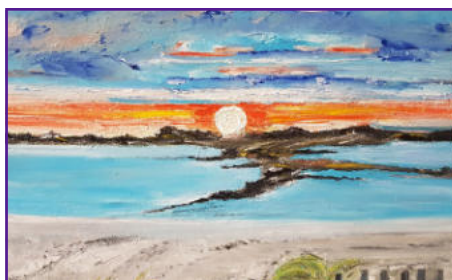
Neuf auteurs de Haute Corrèze et des territoires limitrophes ont présenté leurs livres toute la journée.

La neige et le froid, étaient au rendez-vous ce qui a peut-être rebuté les visiteurs venus peu nombreux.

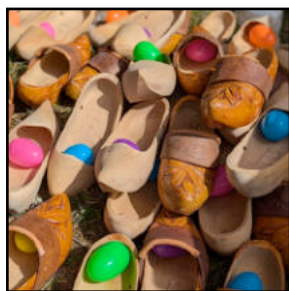
Cependant, l'association assez satisfaite, souhaite renouveler l'événement.



Quelques oeuvres de nos artistes peintres



Animation à la saboterie le 5 avril 2025



Retour sur cette belle journée ensoleillée à la saboterie

C'est à l'initiative d'Aimie Bailly, étudiante master 2 en patrimoine culturel et tourisme que cet événement a pu avoir lieu dans le cadre de ses études.

Suite à la présentation de son projet, un partenariat s'est mis en place avec le « Comité des Fêtes » et la municipalité pour mener à bien cet événement.



Une journée riche, avec un programme varié:

- Ouverture et visites guidées de la saboterie toute la journée.
- Chasse aux œufs dans un cadre idyllique avec animations d'Achille le clown,
- A midi, repas sur place avec « Rock Burger » ou Menu du Sabot chez Xavier « Mon Clocher »



- L'après-midi, musique, chants et danses avec le groupe "la Sabotière".



Une très bonne collaboration entre Aimie, le comité des fêtes et la municipalité, unis pour ce bel événement qui a attiré petits et grands.

Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre au Monument aux morts

8 mai 2025



11 novembre 2025



Hébergements à Saint-Exupéry



Dans une grange de 1879 réhabilitée avec pierres et poutres apparentes

5 Chambres avec douche et WC, salon spacieux avec cheminée, 2 Cuisines équipées, jardin avec son salon, barbecue
Location chambre à l'unité ou en gîte complet.

Site: <http://bce19.jimdo.com>

Jean-Paul SONNIER, 2 rue des Haras, 19200 Saint-Exupéry
09 70 14 26 19, 06 44 12 17 79, bce19203@gmail.com



Gîte de Bordier, Daniel et Monique ROCHE
2 chambres 05 55 72 84 06 HR daniel.roche85@sfr.fr



Au Doux Refuge, le Breuil
5 chambres Mr et Mme BRANDELY 06 89 36 57 53
ou 06 78 77 64 58



La Maison de Pépé Pierre au Vedeix
5 chambres 06 70 31 75 01



Gîte au Vedeix, 4 chambres 05 55 27 38 38



*Nouvelle location saisonnière dans le bourg
3 chambres Mme Cloup Sylvie sur site Airbnb*



*Autre hébergement saisonnier proche du bourg
1 chambre Mme Samantha Renard sur site Airbnb*



*Logement entier à Trappe 3 chambres, géré par LM
immobilier Ussel 06 07 82 37 29*



*Gîte au Bourdouleix moniquevinsot@gmail.com
4 chambres 06 70 46 58 26 ou site Airbnb*

Commerçants et artisans de la commune



05 55 46 16 09



05 55 72 37 33



Depuis le 28 juin, Maxime Scellier a repris la boulangerie avec un nouveau concept: des pains spéciaux, pain et baguette tradition, baguette aux céréales, petit épeautre, pain de seigle, de campagne mais aussi de délicieuses brioches et des viennoiseries...

Malheureusement cette activité va s'arrêter fin janvier.



UN ARTISAN A VOTRE SERVICE POUR LA REALISATION DE VOS PROJETS

FERMETURES DU BATIMENT (Bois, Alu, PVC) :
Portes, fenêtres, volets, volets roulants, portails, portes de garage...

AGENCEMENT, MEUBLES SUR MESURE :
Bureau, dressing, placard, cuisine, salle de bain, escalier...

MENUISERIE - AGENCEMENT

REALISATION DE PLANS ET VISUELS 3D :

AUTOUR DU BOIS
Le Chassang
19200 ST EXUPERY LES ROCHES
06.36.91.63.98
autourdubois19@gmail.com

EXTERIEUR :
Terrasse, garde-corps, abris, pergolas...
Et bien d'autres choses encore,
n'hésitez pas à nous consulter...

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET :
www.autourdubois19.com
Siret : 390 834 513 APE : 4332A

François Vulliez 06 36 91 63 98

Ets MEMPONTEL

- ✓ Pose de clôtures agricoles
- ✓ Pose de fosses septiques
- ✓ Arrachage de haies...

et étudie toutes propositions, abattage d'arbre, etc...

☎ 07 61 79 25 46
📍 Mornac 19200 Saint Exupéry Les Roches
✉ vietormempontel@gmail.com

N° Siret : 8890847200010 - Ruc Brive

07 61 79 25 46

CHAZAL ANTHONY

Électricité | Petits travaux
Dépannages | Entretien extérieur

SAINT EXUPÉRY LES ROCHES
07 63 27 03 85 / a.chazal.19200@gmail.com
n° siret : 91378121000010

07 63 27 03 85



Mathieu Bigourie

Travaux mini-pelle, fendage bois de chauffage, aménagement extérieur, assainissement

Vente bois de chauffage

Tel : 06 86 46 81 15

Siret : 812 194 595 000 11



SARL JOEL CHAMBRE
La Mauriange
19200 Veyrières
ADRIEN : 07.89.52.18.53
JOEL : 06.70.17.80.42
Entroygues
19200 ST-Exupéry-les-Roches

Travaux agricoles
Terrassement-Assainissement-Semis-Défrichage-Sous solage-Curage d'étable-Labour-Location de pelle avec chauffeur-Aménagement extérieur-Travaux divers-
Siret:51236948900012 / TVA FR16512369489 / APE:8130Z

07 89 52 18 53
ou 06 70 17 80 42

**ELECTRICITE
GENERALE
DENIAU Eddy**

Port 06 03 51 79 76

**Vous souhaitez rénover
votre habitation,
votre résidence secondaire...**

UN 618
ATELIER UN 618
• Architecture intérieure
• Décoration
• Maîtrise d'œuvre
• Suivi et rendu de chantier
Michel & Alain Dalègre (AEEB)
Imp. du Petit Prince - 19200 St-Exupéry (Lisse)
Tél. : 0 555 962 236 - Fax : 0 555 725 829
email : un618@aol.com

ImmoForfait
réseau de professionnels en immobilier

Jean-Claude MOURNETAS
Mandataire Immobilier
06 77 25 40 01

jc.mournetas@immoforfait.fr www.immoforfait.fr

Vente de myrtilles
2 producteurs de myrtilles cultivent leurs bons fruits sur la commune chez qui la cueillette est possible, si vous êtes intéressés il vous suffit d'appeler ces producteurs en période de maturité des fruits :

- Mme Valérie Benoit, impasse du Petit Prince 06 82 12 02 53
- Mme Aracéli Meschin, le Boubouleix 06 70 94 83 04

LC-FORÊT
CONSEIL & PATRONAGE

Loïc Conter
Gestionnaire Forestier Professionnel
06-06-82-57-31
loic.lcforet@gmail.com

Vente de sapins de Noël
Nous avons également un producteur de sapins de Noël
Direct producteur:
Mr Henri ARFEUILLE
06 07 42 40 29

SAS MEURANT Z.A.M

Vous avez une cheminée ?
Pensez à appeler votre ramonneur professionnel

Pour tous types de poêles insert, cuisinière, chaudière (bois, granulés, gaz, fioul, charbons)

La société vous propose ses services de ramonages et d'entretien, tout au long de l'année.

Nos services
• Ramonage simple
• Ramonage complet
• Entretien
• Vérification
• Diagnostic

Habileté à vous délivrer un certificat de ramonage.

DEVIS GRATUIT

06.45.82.62.55

L'ATELIER DE L'IMAGE
PHOTOCOONSEILS

@_latelierdelimage
@latelierdelimagebyjo.fr

Joelle Mege, images
photos 06 28 18 04 71

Baptiste ANTRAIGUE
Entretien des Espaces Verts
Tontes - Tailles de haies
Clôtures, Aménagements extérieurs
Tous types de petits travaux agricoles
19200 St Exupéry les Roches
06 37 60 76 13
baptiste.antraigue@laposte.net

MICKARENOV 19

Menuiserie - Charpente - Couverture
Tous types de travaux - Suivi de travaux

06 70 71 15 91

E.U.R.L. - STYL'O (1^{er} contact par SMS ou mail)
MARC CHAMBRE
5 ENTRAIGUES
19200 ST-EXUPERY-LES-ROCHES
06 80 34 65 68
chambre.marc@orange.fr
SIRET : 991 381 989 000 11

Plans : Esquisses - Aménagements - Permis de construire - Déclaration préalable -

DESSINATEUR INDEPENDANT

STYL'O EURL

06 80 34 65 68

AUTO ENTREPRENEUR
LETOMBE DIMITRI
Couverture charpente maçonnerie

19200 ST EXUPERY-LES-ROCHES
Portb : 06.73.26.60.66

N° Siret : 488 012 303 00019 mail : letombedimitri19@gmail.com

